

Villiers-sur-Loir

Bulletin municipal 2021

Jour de fête



n° 114

Sommaire

Le Mot du maire 1

Vie municipale

PLUiH	2
SCOT	2
L'activité du conseil municipal.....	3
Finances communales 2021.....	4
De l'histoire, aux devoirs de mémoire	6
Les travaux sur l'église	7
L'allée de la Vallée	7
Élections 2022.....	8
La fibre optique	9
Et les chats alors !.....	9
La vaccination	10
Gens du voyage.....	10
Le repas des aînés	10
Histoire d'eau.....	11
Contrôle de conformité de l'eau	11
Les paysages.....	12

Vie du village

État-civil	13
École Louis Gatien	13
Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).....	13
Odile Mésange, la retraite.....	14
Programmation culturelle 2021	15
Programmation culturelle 2022	16
Concours des maisons fleuries	18
Les illuminations	19
Le père Noël à l'école.....	20
Les devoirs du citoyen.....	20
Entretien et Voirie	20
Rencontre de deux maires	21
Partageons la nature	22
La sécurité: les défibrillateurs.....	22
Visite d'élus Vendômois.....	22

Portraits

Jean Blondeau,	23
Patrice Tessier,.....	23

Associations

Amicale des Retraités.....	24
Union Nationale des Combattants	24
UNC – UNCAFN Section de Villiers-sur-Loir	24
Bibliothèque	24
L'association de la cantine scolaire de l'école Louis Gatien	25
Le Club Créa	25
Le Club Informatique de Villiers-sur-Loir.....	26
Le comité des Fêtes	26
Energies Vendômoises	27
Football Club de Villiers-sur-Loir.....	27
Gaïa Yoga	27
Karaté Club.....	27
Les fées de l'(h)être	28
Les Trompes de la Boissière.....	28
Néovent.....	29
Association de Chasse de Villiers-sur-Loir	29
La société musicale.....	30
Vendôme Triathlon	31
Tennis Club	31
Villiers Tout Terrain	32
Virades de l'Espoir	32
La Team FIT&CO	33
AAPPMA	33
TTVL	34
Usep de Villiers-sur-Loir	34

Patrimoine

La terrible guerre de 1870 à Villiers	35
Du nouveau pour notre église.....	37
Villiers-sur-Loir, une commune viticole	39

Infos pratiques

Répertoire.....	40
Les associations	41
Tarifs communaux 2022	45
Point d'accès au droit.....	45
Maison de justice et du droit.....	45

Bulletin municipal 2021 N°114
Mairie de Villiers-sur-Loir
Place Fortier
41100 Villiers-sur-Loir
Tél. : 02 54 72 90 83

Directeur de publication :
Albert Pigoreau
Conception, réalisation :
JP Mauchien 06 16 46 04 82
Impression : Esat Lunay
Droits photos réservés
Janvier 2022

Le Mot du maire

Chers Villiersoises et Villiersois,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an sont venues rythmer la fin de l'année 2021. Elles sont synonymes de convivialité, de joie et de retrouvailles avec nos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période, nous sont nécessaires, surtout dans un contexte incertain.

Deux années que cette pandémie de Covid 19 bouleverse nos vies et le gouvernement a dû proroger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, nous obligeant à nous adapter constamment, au gré des contraintes sanitaires.

Je veux témoigner, de nouveau, toute mon admiration à l'ensemble du corps médical, à nos commerçants, nos enseignants, nos pompiers. Ces quelques mots peuvent vous sembler redondants mais ils reflètent mes sentiments les plus sincères.

Merci, également à nos employés communaux pour le travail qu'ils accomplissent quotidiennement au service de tous et à nos associations toujours aussi dynamiques.

L'équipe municipale que je mène, s'emploie à veiller à votre bien-être et les projets prennent forme :

C'est tout d'abord l'allée de la Vallée qui est bientôt achevée. Au printemps, les sportifs et les bambins pourront s'y ébattre.

Ensuite, viendront la réfection de la toiture de l'église St-Hilaire et les travaux de mise en valeur et de découverte des fresques. Le dossier d'appel d'offres est attendu pour la mi-février, préparés par M. Bernard Ruel, architecte du patrimoine en charge des travaux. Les prévisions budgétaires seront, probablement, dépassées en raison de l'augmentation des matières premières.

C'est, déjà, l'accent mis sur une politique culturelle ambitieuse qui nous a permis de profiter :

- du feu d'artifice du 13 juillet au plan d'eau,
- du concert du 31 juillet avec le Festival Voce,
- de la fête de la St-Gilles et sa brocante toujours illustrées par des intermèdes musicaux,
- du spectacle du « Le Café de l'Excelsior »,
- de la soirée cabaret « Les Extravagantes »,
- . et, pour finir, du « mapping » sur la façade de la mairie et du marché de Noël, animations très appréciées, jetant un pont entre légende et modernité de notre village.

L'objectif essentiel de la commission culture est de faire rayonner le territoire villiersois, objectif rempli, malgré une année très compliquée, que ses membres en soient remerciés.

Aujourd'hui, hélas, le virus semble reprendre vigueur. C'est bien par l'union de tous que nous parviendrons à sortir du drame sanitaire que nous subissons. En acceptant la vaccination, en respectant les « gestes barrières » et en nous préoccupant de nos proches, famille, amis, voisins, nous parviendrons à juguler cette épidémie. Nous sommes tous concernés quelle que soit notre génération. Nos jeunes, eux-mêmes, sont de moins en moins éparpillés. Les Villiersoises et les Villiersois prennent des initiatives, avec courage et abnégation. Les petits gestes du quotidien sont devenus précieux et indispensables pour gagner ce combat collectif et je tiens, en mon nom et au nom du conseil municipal à remercier chacune et chacun d'entre vous.

Restons vigilants et prudents, c'est ainsi que nous éviterons le danger.

J'espère vous retrouver très prochainement dans des conditions plus sereines et agréables.

Sincèrement vôtre,
Albert PIGOREAU.



PLUiH

Un projet politique communautaire pour l'aménagement du territoire et le développement de l'habitat !

C'est à la communauté d'agglomération Territoires vendômois que revient la mission de donner le cap en matière d'aménagement de son territoire. Compétente depuis sa création en 2017 en lieu et place des communes, elle a lancé, début 2019, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les 65 communes qui composent son territoire et dont fait partie.

Ce document définira un véritable projet politique d'aménagement pour les 10-15 années à venir en matière d'équipement, d'économie, de mobilité, d'habitat, d'environnement etc. Ce projet se traduira d'une part par des règles d'urbanisme qui encadreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, permis d'aménager etc.) délivrées par les maires et d'autre part par un programme d'action en faveur de l'habitat.

Où en sommes nous ?

Le projet se déroule selon plusieurs grandes étapes. L'étape n°1, le diagnostic de territoire touche à sa fin. Les derniers travaux ont permis aux communes de faire part de leurs projets pour le futur et de concerter les agriculteurs de leur territoire.

Comment puis-je participer en tant qu'habitant ?

La procédure s'accompagne d'une concertation qui est menée tout au long de la démarche. Si vous avez des questions, des demandes, un registre est à votre disposition à la Mairie afin que vous puissiez vous exprimer sur le projet. Vous pouvez également faire un courrier au maire ou au président de l'agglomération Territoires vendômois afin que votre demande soit prise en compte avant l'arrêt du projet, courant 2024. Des réunions

publiques seront en outre organisées à chaque grande étape. Enfin, vous pouvez suivre l'avancement de la démarche sur le site internet de l'agglomération : www.territoiresvendomois.fr/pluih

Le PLUiH s'appuie la diversité et les spécificités des communes qui composent son territoire :

La CATV aujourd'hui :

- 65 communes
- 18 PLU
- 18 Cartes communales
- 29 au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

La commune de nom de la commune est concernée par un PLU / une carte communale / le RNU

Pour en savoir plus : www.territoiresvendomois.fr/pluih



SCOT

Un projet stratégique et moderne pour le Grand Vendômois

« Dessinons ensemble le Vendômois des 20 prochaines années », tel est le titre de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale qui rassemble depuis plus de 4 ans élus, acteurs, habitants... du Grand Vendômois.

Le SCoT est un document de planification d'urbanisme qui exprime la stratégie durable d'aménagement de son territoire pour renforcer son attractivité économique et résidentielle, opérer les transitions écologiques et sociétales nécessaires, garantir partout l'égalité des chances en regard du droit au développement et organiser son espace pour favoriser la proximité et la solidarité avec tous.

Le 20 septembre dernier, à La-Chapelle-Vicomtesse, l'ensemble des élus issus de toutes les parties du Grand Vendômois ont délibéré à l'unanimité pour en arrêter le projet. Cet arrêt signifie que le projet est jugé complet et prêt à être soumis à l'avis officiel des services de l'État, des acteurs du monde économique, des communautés membres, des territoires voisins, des experts environnementaux, etc. Puis, au début de l'année 2022, une enquête publique permettra également à chacun de s'exprimer.

Le SCoT est un outil de simplification qui assimile les objectifs des différents schémas et règlements nationaux, régionaux et départementaux pour les adapter et les rassembler dans un document unique de référence pour les projets locaux.

Il s'inscrit pleinement dans le contexte de la récente Loi Climat et Résilience qui vise à lutter contre l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour espérer contenir le réchauffement climatique et garantir aux agriculteurs les ressources nécessaires à produire notre alimentation, notre énergie et nos paysages, sans oublier l'accueil de touristes en recherche de nature.

Le SCoT des territoires du Grand Vendômois non seulement assume, mais surtout affirme avec fierté la ruralité de son territoire et l'accompagne dans la modernité, l'ouverture, les transitions, l'innovation, la valorisation, etc. En prenant le plus grand soin de sa biodiversité, de son eau, de son air, en favorisant et sécurisant les mobilités douces et actives, en rénovant son bâti ancien pour le voir à nouveau habité, en aménageant les centralités comme des lieux de vie, d'activité, de relations, etc. le territoire prend

aussi le plus grand soin de la bonne santé de ses habitants et visiteurs.

Par un maillage d'équipements, d'entreprises, de services et de commerces judicieusement répartis sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins, le Grand Vendômois fait le choix de la proximité et de l'activité pour favoriser l'emploi, l'accueil de familles et de touristes.

Le contenu intégral du projet du SCoT est accessible à tous sur son blog dont l'adresse figure ci-dessous. Il est le fruit de l'investissement de tous. Soyez en remerciés.



Syndicat mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendômois

Hôtel de ville et de communauté - Parc Ronsard - 41100 Vendôme
02 54 89 42 00
scotgv.wordpress.com/
www.facebook.com/scotvendomois

L'activité du conseil municipal

Le conseil municipal se réunit, sauf exception, tous les deuxièmes lundis du mois. Le compte-rendu des réunions est affiché en mairie et téléchargeable sur le site www.villiers-sur-loir.com, rubrique « information municipale proposée par la mairie », sous-rubrique « comptes-rendus des réunions du conseil municipal ». Vous trouverez ci-dessous une synthèse des réunions de l'année 2021 de janvier à décembre. Les dossiers importants traités lors des réunions font l'objet d'articles à part entière dans le bulletin et ne sont donc pas repris dans la synthèse.

Conventions

Ugap – convention électricité

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les tarifs de l'électricité ne sont plus réglementés. L'Ugap propose des dispositifs d'achats publics groupés (comme pour le gaz naturel) permettant des gains significatifs.

Le conseil décide de signer une convention avec l'Ugap pour la fourniture d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour 2021, c'est Enedis qui assure la fourniture d'électricité pour tous les bâtiments communaux.

Convention Profession Sports (PSA 41)

La convention avec Profession Sports est arrivée à son terme. Une nouvelle convention a été établie pour une durée de 4 ans par l'association, renouvelable par tacite reconduction à compter de l'année scolaire 2021-2022. Le taux horaire passe de 39,50 € à 40 €. L'association met à disposition de la commune des intervenants sportifs diplômés. Ils interviennent à l'école le mardi et le jeudi pour le sport à l'école, le lundi et le vendredi pour les TAP et le mardi matin pour les seniors.

PanneauPocket

PanneauPocket est une application au service des habitants. Elle permet de recevoir gratuitement en temps réel sur son téléphone des notifications dès que la mairie publie une nouvelle information. Très simple d'utilisation, Panneau Pocket ne nécessite aucun paramétrage et convient à tous les publics.

Le coût annuel pour la commune est de

180 €. Le résultat de cette année, 242 tablettes ou smartphones se sont connectés. Ce qui représente 47 % des foyers de la commune. On peut compter 676 vues pour la période du 18 décembre au 18 janvier.

Cimetière

La commune a demandé un devis à l'entreprise Houdebert pour l'installation d'un ossuaire, car il convient d'en avoir un, conformément à la loi.

Un columbarium sera installé dans le prolongement de ceux existants, une allée sera alors prévue pour leur accès, et une zone parallèle aux caveaux sera délimitée pour les cavurnes.

Jurés d'assises

Tirage au sort pour 2022

Suite à la sollicitation du Préfet, le conseil a procédé au tirage au sort des 3 jurés d'assises pour l'année 2022.

Arbres cœur de village

Des arbres ont été replantés sur la place pour remplacer ceux qui n'ont pas résisté à la sécheresse de l'été 2020. L'arbre de la partie centrale de la place a été déplacé d'un mètre car il était dans l'axe du château de Rochambeau. Un tilleul a remplacé le magnolia devant l'église et celui-ci a été replanté devant le salon de coiffure.

Projet éolien

Messieurs Pigoreau et Lecossier ont été invités à une réunion organisée par Énergies Vendômoises et une société de pose d'éoliennes. Lors de cette réunion, la société a manifesté sa volonté de mener une étude d'implantation de 4 éoliennes à proximité de la RD 957. Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté contre le projet éolien.

Maisons fleuries 2020

Les récompenses ont été remises aux bénéficiaires des maisons fleuries lors d'une réception, en petit comité, le samedi 6 mars 2021 à l'Artésienne. Les lauréats ont beaucoup apprécié de pouvoir se retrouver dans le respect des gestes barrières.

Subventions aux associations

Le conseil municipal a décidé d'octroyer

comme chaque année, une subvention à une vingtaine d'associations. En 2021, le montant global s'élève à 28 925 € dont 20 500 € pour la cantine scolaire.

Amicale des pompiers

L'amicale des pompiers a déposé une demande de subvention afin de financer l'animation du bal du 13 juillet, accordée à hauteur de 500 €.

Tour du Loir-et-Cher

L'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation a sollicité une subvention pour l'organisation du 61^e tour du Loir-et-Cher, à raison de 0,12 € par habitant. Le conseil municipal a accordé une subvention de 140 € à l'association. Malheureusement, l'épreuve n'a pu avoir lieu, mais son avenir n'est pas menacé.

Location cabinet

Relevé de décision : information augmentation

La locataire du cabinet médical a demandé à disposer du local à raison de 4 jours par semaine à compter du 1^{er} mars, au lieu de 2,5 jours, pour répondre à l'accroissement de son activité professionnelle. Le loyer a été augmenté en proportion.

Dépôt pneus

Des pneus sont régulièrement déposés dans le local poubelles du coteau Saint-André. Les agents municipaux sont donc chargés de les transporter à l'entreprise Sepchat. Un portail va donc être posé et fermé avec un cadenas.

Câblage mairie

Les travaux de câblage de la mairie ont été réalisés les 7 et 8 juin et supervisés par Monsieur Mésange, directeur de la transformation numérique des Territoires Vendômois. Désormais, il est possible de se connecter à internet tout en utilisant le vidéoprojecteur.

Catastrophes naturelles

L'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu pour la commune de Villiers-sur-Loir par arrêté interministériel du 18 mai 2021, paru au Journal Officiel du 6 juin 2021.

L'Artésienne

Coût location associations extérieures
Pour l'année 2021-2022 le tarif de location de l'Artésienne est identique pour

les associations et intervenants extérieurs à la commune, soit 130 € par an pour une heure d'utilisation de la salle par semaine.

Recrutement

Trois personnes ont été recrutées en CDD à l'école pour pallier le remplacement d'un congé maternité, un arrêt maladie et un accident du travail.

Fermeture de la mairie

A la suite d'incivilités, la mairie sera fermée au public lors de toutes les manifestations. Il est donc décidé de remettre impérativement les toilettes publiques en état. Des solutions vont être trouvées pour les musiciens qui ont besoin d'un local (mise en place d'un barnum fermé ou mise à disposition de la salle du club Créa).

Informatique

Achat matériel

Le matériel informatique du secrétariat de mairie est vieillissant et engendre des dysfonctionnements dus à un manque de cohérence entre chaque poste.

La maintenance informatique, assurée par Crystal groupe, a proposé le remplacement de deux unités centrales et d'un ordinateur portable pour un prix de 3 660 € TTC.

WC publics

Place des AFN, (place des Cèdres)

Il faut élargir la porte d'entrée afin de rendre possible l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite). Un projet de toilettes mixtes a été présenté où pourront être installés une cuvette, un urinoir et un lavabo. Les chasses d'eau devront se déclencher automatiquement.



Urbanisme

Vente de mur

Un couple de Villiersois a demandé à acquérir le mur bordant leur parcelle pour créer un accès sur la rue de la Closerie. Le mur sera vendu pour un euro symbolique sous réserve que les acquéreurs poursuivent sa restauration à l'identique en prenant en charge les frais inhérents à la transaction qui sera confiée à l'étude de Maître Bruel.

Dématérialisation des demandes

A compter du 1^{er} janvier 2022, un guichet numérique des autorisations d'urbanisme sera mis en place entre la CATV et les communes qui lui ont confié l'instruction de leurs demandes. Dans un premier temps, il sera toujours possible de déposer des dossiers papier.

Tarifs 2022

Vu l'augmentation des coûts de l'énergie, les tarifs de location de l'Artésienne en période hivernale ainsi que ceux de l'espace traiteur ont été revus à la hausse.

École

Coût de fonctionnement

Le code de l'éducation définit dans son article L212-8 les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de communes extérieures. Cette répartition doit se faire par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale. Le coût de fonctionnement par élève pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 1277,59 € en classe élémentaire et 1585,02 € en classe de maternelle. Les enfants peuvent être scolarisés dans une autre école que celle de leur commune de résidence. En cas d'accord du maire de la commune de résidence de participer aux frais de fonctionnement, la commune d'accueil peut les facturer.

Claire REGNAULD

Finances communales 2021

Un rapide aperçu des comptes avant d'évoquer l'analyse financière remise par M. Olivier Dekeirle, Inspecteur divisionnaire, conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques

Aperçu des comptes

Comme nous l'avons évoqué, dans le précédent bulletin, l'exercice budgétaire 2020 et celui de 2021 se sont ressentis de l'effet Covid. Les chantiers ont accumulé les retards dus au confinement puis à la difficulté d'approvisionnement des entreprises. Les principaux postes de dépenses d'investissement 2021 concernent la suite des travaux du centre-bourg pour 36 176 € et les travaux de voirie pour 25 418 €. Le Conseil municipal a mis à profit cette période pour faire le point sur l'ensemble des bâtiments et redéfinir le programme d'aménagement de l'allée de la Vallée. Le dossier de travaux de l'église a été discuté pied à pied avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin de ne pas faire exploser les prévisions budgétaires, déjà malmenées par la hausse des matières premières.

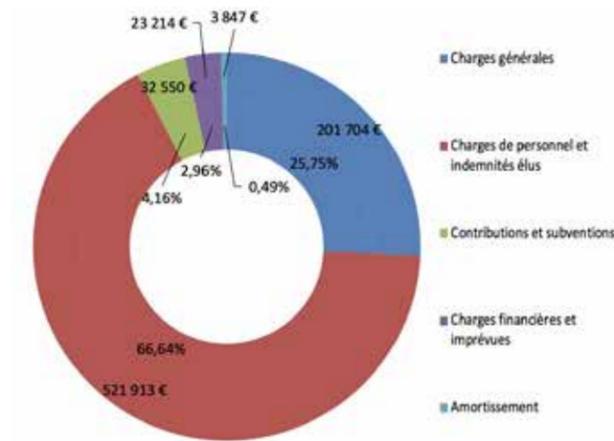
Le compte administratif 2020 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	732 623,15 €
Recettes de fonctionnement	1 223 626,53 €
Excédent de fonctionnement	491 003,38 €

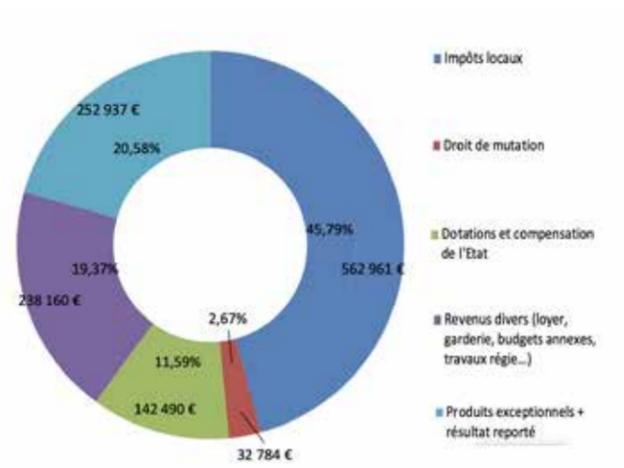
Dépenses d'investissement	957 539,71 €
Recettes d'investissement	719 405,89 €
Déficit d'investissement	-238 133,82 €
Reste à réaliser positif	112 079,97 €

Les réalisations 2021 se résument, provisoirement, aux diagrammes ci-contre, puisque les comptes ne seront arrêtés qu'à la mi-avril.

Dépenses 2021



Recettes 2021



Section d'investissement 2021

DÉPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Cimetière	6 935 €	Subvention DETR	70 181 €
Terrain multisports	11 132 €	Subvention DRAC	3 540 €
Réfection terrain foot	4 586 €	Subvention Département	134 576 €
Cœur de village	36 176 €	FCTVA	135 877 €
Equipement mairie	6 503 €		
Eglise	7 720 €		
Immeubles divers	3 886 €		
Matériel technique	838 €		
Elections	802 €		
Equipement Artésienne	1 861 €		
Groupe scolaire	12 782 €		
Illuminations Noël	3 345 €		
Voirie (fonctionnement + investissement)	25 418 €		
Lutte contre l'incendie	419 €		
Fournitures techniques	1 051 €		
Total	123 424 €		344 174 €

Le point sur la situation de la commune

d'après l'analyse développée des Finances publiques portant sur les exercices 2016 à 2020

en €	Tableau de synthèse		Évolution 2019/2020	Repères - 2020	
	2019	2020		Commune	Strate régionale
	En € par habitant				
Résultat de fonctionnement	263	192	-26,97%	162	129
Produits réels de fonctionnement	998	918	-8,02%	772	731
Charges réelles de fonctionnement	730	721	-1,22%	607	592
CAF brute	267	196	-26,58%	165	139
CAF Nette	161	69	-56,58%	59	77
Dépenses directes d'équipement	615	831	35,11%	698	209
Dettes financières à moyen et long terme	1	1	3,42%	997	500
Fonds de roulement	437	252	-42,23%	212	399
Trésorerie	503	290	-42,27%	244	473

Les capacités financières de la commune se sont dégradées en 2020 par rapport à la situation de 2019. Si la capacité d'autofinancement a perdu un quart de sa valeur sur le seul exercice 2020, elle reste malgré tout d'un niveau suffisant. A contrario, les dépenses d'équipement ont été très importantes l'an dernier, ce qui explique en partie la dégradation de son fonds de roulement.

Les marges de manœuvres de la commune

Un constat, tout d'abord, la fiscalité locale ne peut plus servir de variable d'ajustement budgétaire pour notre commune. La capacité de désendettement de la commune atteint 5,20 années, (un résultat inférieur à 6 ans étant considéré comme une valeur tout à fait acceptable). Le coefficient d'autofinancement courant varie, sur ces cinq années de 0,80 à 0,92 tandis que la strate régionale s'établit à 0,90. Donc, sauf à renoncer à tout investissement pour anticiper le remboursement de la dette, il n'existe que peu de latitude pour notre commune, de ce côté.

Le seul conseil reçu, dans cette analyse, consiste à s'appuyer sur la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois afin d'optimiser les charges, tant en personnel qu'en achat de services extérieurs.

Cette mutualisation peut prendre plusieurs formes : la mise en commun de moyens techniques et humains (services techniques, systèmes d'information, matériel et outillage) et la mise en commun de procédures (groupements de commandes, instruction des demandes d'urbanisme, groupements d'achat...).

Rose-Marie BLATEAU
Françoise MÉRAUD-BOYER

De l'histoire, aux devoirs de mémoire

Après un second 8 mai en huis clos qui a rassemblé dix personnes, c'est avec une envie certaine que plus d'une centaine de Villiersois se sont retrouvés le 11 novembre dernier afin de rendre

Une fois arrivés au cimetière, la cérémonie a été rythmée, comme toujours, par :
- la lecture par M. Albert Pigoreau, maire, du message officiel de Mme Geneviève



hommage aux français morts sur les différents champs de bataille en France et à l'étranger.

Cette forte présence d'habitants à Villiers-sur-Loir aux différentes célébrations n'est pas nouvelle. Elle constitue même une tradition bien ancrée sur la commune.

Il faut dire que nous bénéficions de la forte mobilisation des professeurs des écoles de l'école Louis Gatien qui suscitent une présence toujours appréciée des enfants de tous les niveaux. Plus qu'une présence, il faut plutôt parler de participation active car les élèves accompagnent traditionnellement l'appel aux morts tombés pour la France lors des 2 conflits du XX^e siècle et chantent la Marseillaise et l'hymne à la joie (hymne européen), repris par l'ensemble de l'assemblée.

Un peu plus tôt, la tradition veut qu'un cortège se constitue au départ de la place Fortier avec notamment les pompiers, les représentants des AFN et les habitants de Villiers-sur-Loir.

Darrieussecq, ministre chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants

- la lecture du message du président de l'Union Nationale des Combattants par



M. Henri Burgos, ancien maire, représentant des AFN

C'est toujours avec émotion que les Villiersois rendent hommage aux soldats décédés en combattant pour une juste cause mais aussi à ceux tués plus récemment dans le cadre de missions de maintien de la paix et de lutte contre les extrémismes. Ils expriment ainsi leur volonté de préserver la paix en Europe et dans le monde depuis maintenant près de 80 ans.

Dans le bulletin municipal de 2008, à l'occasion, à l'époque du 90^e anniversaire, Gérard Ernisse avait brillamment rappelé « l'épreuve terrible de la grande guerre qui engendra tant de tragédies et de drames ultérieurs et que, malgré le temps passé, son souvenir est encore présent ». Michel Renvoizé avait contribué à « redonner vie » aux 37 habitants de notre village « morts pour la France » durant cette première guerre mondiale en réalisant une exposition et un album qui recensent des renseignements précis sur chacun d'entre eux avec photo et portrait d'époque à l'appui.

Enfin, comme toute manifestation à Villiers-sur-Loir, la cérémonie s'est terminée par la reprise de « La Madelon » par la société musicale de notre commune et par le pot de l'amitié à l'Artésienne.

Stéphane ADAM

Les travaux sur l'église

Cette année sera celle du début de chantier de la réfection du toit de l'église qui est devenue maintenant incontournable. En effet la dernière intervention sur la toiture date de 1902, comme le montre cette photo.



Les travaux sur l'église ont pris beaucoup de retard, en raison des difficultés à réunir toutes les parties concernées : Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre Val de Loire (Drac), architecte des bâtiments de France, architecte en charge du projet et représentants de la commune. La définition et l'ordre des interventions ont dû être discutés âprement, les exigences des services d'État étant inconciliables avec la prévision budgétaire initiale. Un point important a fait l'objet des débats : compte-tenu de la fermeture des ardoisiers d'Angers et de la difficulté d'approvisionnement de matériaux de qualité en Espagne, il a été décidé de revenir à la couverture d'origine, à savoir, la tuile. La production, localisée dans la région de Limoges, peut facilement être maîtrisée et ne pose aucune difficulté de fabrication ni d'acheminement.

La déclaration préalable de travaux a été reçue le 22 mars 2021 à la Drac, en charge de l'instruction.

Après de nombreuses négociations sur le déroulement du chantier, l'arrêté autorisant les travaux a été signé le 8 septembre 2021.



Le dossier d'appel d'offres, préparé par M. Bernard Ruel, architecte, sera publié fin janvier, après approbation du conseil municipal. L'ouverture des plis des soumissionnaires est fixée à mi-février et les offres seront entérinées par le conseil municipal mi-mars si tous les dossiers sont complets.



Le lancement des travaux est prévu début avril, la restauration des peintures murales se déroulera après les travaux de couverture afin que ces œuvres soient protégées et ne subissent aucun dommage.

Marie-Pascale TAILLARD

L'allée de la Vallée

Après échanges et réflexions entre les différents intervenants, le projet d'aménagement de la vallée a été arrêté à la mi-juin 2021.

Nous avons fait le choix comme annoncé dans nos engagements d'intégrer dans le respect de l'écriture existante de l'allée, des espaces pouvant accueillir aussi bien les enfants, les sportifs, les promeneurs, les Villiersois dans leurs déplacements du quotidien, dans une allée verte et animée intégrée au cœur de village ceinturant la zone partagée 20 km/h.



Nous avons fait le choix de ne pas enfermer les différents espaces dans des périmètres grillagés pour intégrer ces espaces à l'écriture et à la perspective de cette transition végétalisée.



Les jeux et agrès sportifs sont en bois de robinier, une essence naturellement imputrescible, que nous avons délibérément choisis bruts afin de s'intégrer au mieux dans leurs futures patines grisées aux verticalités végétales de l'ensemble.

Des dalles alvéolaires en caoutchouc végétalisable ont été disposées sous chaque élément dans un but sécuritaire et de protection aux piétinements des graminées.

Nous avons pris le parti d'éclairer l'allée dans la continuité du cœur de village, réglé sur la même horloge horaire.

Un éclairage de balisage émettant un flux lumineux répondant à la réglementation sécuritaire, modèle identique aux bornes posées sur le cheminement arrière de l'Artésienne.

Le choix d'une mise en place unilatérale a été arrêtée, non sans débats, afin d'avoir une unité lumineuse sur l'ensemble du parcours, choix appuyé par une objecti-

tivité d'économie financière de main d'œuvre et de fourniture.

Deux mâts, l'un permettant d'éclairer l'aire de jeux enfants afin qu'ils puissent en profiter en sortie d'école dans les jours les plus courts, le deuxième mât dirigé sur la placette avec une prise sécurisée pour des événements à venir.

Le muret du portillon d'entrée a été repris par l'équipe des services techniques de Villiers. Le grand portail, la grille et le portillon seront restaurés et repeints dès les beaux jours. Bancs, poubelles et fontaine ont été prévus.

Nous avons demandé à l'équipe de conception et maîtrise d'œuvre de mettre



en scène des espaces verts faciles d'entretien pour nos équipes.

Il faudra maintenant patienter jusqu'aux beaux jours, que la nature s'enracine, pour profiter pleinement de cette nouvelle allée de la Vallée.

Cyril MOREAU

Élections 2022

Deux élections vont avoir lieu : tout d'abord, l'élection présidentielle, les 10 et 24 avril puis les élections législatives les 12 et 19 juin.

Le lieu de vote est dorénavant à l'Artésienne, lieu spacieux qui permet à chacun de respecter les gestes barrières.

Le décret du 22 décembre 2021 modifie les modalités de vote par procuration à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est désormais possible de donner sa procuration à toute personne y compris à une personne ne résidant pas dans votre commune.

Pour la procuration à une personne de votre commune, vous pouvez effectuer la même démarche que par le passé.

Pour confier son vote à une personne ex-

térieure à la commune, il faut faire une demande de procuration par téléprocédure en se rendant sur le site service-public.fr, vote par procuration, selon la procédure ci-dessous.

La mise en œuvre de cette démarche nécessite, au préalable de connaître votre numéro d'électeur (en tant que mandant) et celui de votre mandataire (personne qui votera).

Comment connaître son numéro national d'électeur :

- vous pouvez consulter le site service-public.fr, vérifier votre inscription électorale.
- ou vous pouvez vous adresser à la mairie

L'attestation d'inscription répondra à votre interrogation et indiquera un numéro d'ordre ; ce numéro correspond à votre numéro sur la liste électorale. Ce numéro sera modifié avant les prochaines élec-

tions dans la mesure où la liste électorale va faire l'objet d'une refonte avant les élections présidentielles. C'est pourquoi une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée au début du mois d'avril 2022.

L'inscription sur la liste électorale est automatique pour tous les jeunes qui se sont fait recenser dans la commune.

Si vous souhaitez vous inscrire et voter à Villiers-sur-Loir, à partir de 2022, il est possible d'effectuer la démarche auprès de la mairie ou en vous inscrivant sur le site service-public.fr « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales, avant le 4 mars 2022.

Ces informations sont communiquées sous réserve de modifications gouvernementales ultérieures.

Rose-Marie BLATEAU



La fibre optique

Rappel : le réseau est réalisé par la société Val de Loire Fibre, filiale de TDF, qui s'est vu attribuer la délégation de service public de conception, construction et exploitation du réseau fibre optique très haut débit pour le Loir-et-Cher.

Lors des études préalables aux travaux de déploiement, Val de Loire Fibre procède au calcul des charges de tous les poteaux concernés par le passage des câbles de fibre optique.

Deux cas de figure se présentent :

• **le calcul permet le passage des câbles :** Dans ce cas, les travaux sont réalisés sans autre action que la fixation du câble et son armature (au-dessus des câbles téléphoniques ou électriques).

• **le calcul ne permet pas le passage de câble :**

Sur le réseau Orange, ce dernier ou Val de Loire fibre, procède au remplacement du ou des poteaux défaillants.

Sur le réseau Enedis, Val de Loire Fibre ajoute un poteau bois à proximité du ou des poteaux défaillants.



Pour éviter la pose d'un poteau bois la mairie peut demander le remplacement du poteau Enedis, à ses frais (1 500 €

Comparaison du tableau de bord de Val de Loire numérique entre :

	Taux d'avancement	Taux de pénétration
Indre-et-Loire - Loir-et-Cher	35,5 %	22,3 %
Villiers-sur-Loir	86,8 %	21,7 %

Et les chats alors !

Savez-vous qu'en seulement 4 ans, un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants !

Premièrement, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle contre les rats et souris, et qui se retrouve protégée des maladies dues à la surpopulation.

Deuxièmement, elle enrayer les nuisances des odeurs d'urine, des miaulements des femelles en période de fécondité et des bagarres nocturnes des mâles.

Enfin, le chat étant un animal territorial, ceux qui sont présents sur un site empêchent les autres de s'y introduire.

C'est pour ces raisons que la commune a organisé une campagne de stérilisation des chats sans maître. Il a été capturé et stérilisé 37 chats (mâles et femelles) au mois de novembre. Ces chats provenaient principalement des rues de la Couture, de la Papillonnière et de l'avenue du Petit Thouars. Ils ont été opérés par le cabinet vétérinaire Ronsard et tatoués d'un « V »



dans l'oreille, afin d'éviter une nouvelle capture.

Cette campagne de stérilisation est prise en charge en partie par l'association 30 millions d'amis avec qui nous avons signé une convention et le complément a été pris en charge par la mairie. Une seconde campagne va avoir lieu dans les

environ par poteau).

Le nombre de poteaux défaillants à Villiers dans la zone urbanisée est de 27. Avant la pose de ces poteaux, nous avons demandé une simulation photographique de chaque poteau. Cette simulation faite, je me suis rendu sur place avec mon adjoint à la voirie, Michel Lecossier, afin de vérifier l'emplacement exact de tous les poteaux, et nous avons procédé au réajustement de 7 d'entre eux.

Si la mise en place de ces poteaux supplémentaires n'est pas la solution idéale, elle garantit néanmoins la gratuité du déploiement de la fibre pour tous.

Pour toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer, rendez-vous sur le site valdeloirefibre.fr qui vous apportera tous les compléments d'informations dont vous auriez besoin.

Albert PIGOREAU

prochains mois, nous vous tiendrons informés de la date afin d'éviter le rapt de vos chats.

Surtout il ne faut pas emmener de chats directement au cabinet, seul le refuge du Val de Loir est habilité à les capturer.

Marie-Pascale TAILLARD

La vaccination

Dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, une troisième vaccination est recommandée pour les personnes de plus de 65 ans. Comme précédemment, Mme Marie-Pascale Taillard et Mme Madeleine Goujon ont mis en place une organisation pour venir en aide aux personnes désirant être accompagnées pour la prise de rendez-vous, voire pour le transport jusqu'au centre de vaccination.

Dans un premier temps, des rendez-vous, au nombre d'une dizaine, ont été fixés téléphoniquement, puis, les personnes qui le désiraient, ont été conduites par Mmes Goujon, Blondeau et Méraud-Boyer jusqu'au centre de Vendôme pour recevoir le vaccin.

Si vous rencontrez un problème de prise de rendez-vous ou de déplacement, signalez-vous au secrétariat de mairie afin que votre demande soit prise en compte, et ce quel que soit le stade vaccinal (1^{er}, 2^e ou 3^e voire 4^e vaccin).



Nous remercions l'ensemble des acteurs du Centre de vaccination de Vendôme pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur gentillesse.

Par ailleurs, vous pouvez aussi prendre rendez-vous au cabinet de l'infirmière de Villiers-sur-Loir : Mme Adeline Bourget, 3 place Fortier, 41100 Villiers-sur-Loir, tél. 06 58 69 50 23

La vaccination reste, actuellement, le plus sûr moyen d'enrayer l'épidémie et de retrouver une vie plus sereine.

Madeleine GOUJON

Gens du voyage

Le 15 août, j'ai été averti qu'une communauté de gens du voyage s'installait sur notre terrain de football qui venait d'être refait (coût 4 600 €).

J'ai constaté effectivement qu'environ 70 caravanes avaient pris place sur le stade « Guy Noël ».

En présence des gendarmes, nous avons fait les constatations d'usage, puis ces derniers m'ont expliqué tout le protocole d'expulsion qui allait durer une huitaine de jours.



Albert PIGOREAU

Le repas des aînés

Le dimanche 3 octobre 2021, nous avons enfin pu organiser le repas des aînés grâce à une accalmie de l'épidémie. Nous ressentions une pressante nécessité de nous retrouver pour échanger et converser en toute fraternité. Le virus nous a tous beaucoup éloignés les uns des autres, particulièrement les personnes âgées. Ce genre d'événement soude notre communauté et il est fortement souhaitable, malgré les difficultés financières du CCAS, qu'il perdure dans le temps.

Les membres du CCAS de Villiers ainsi que le personnel communal ont donc pu assurer la mise en place et le service sans inquiétude. Les repas ont été commandés chez M. Reversé.

Ce repas est destiné aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la commune. Et nous étions nombreux, 80 personnes ont répondu à l'invitation ! Certains de nos aînés sont venus accompagnés de leur conjoint(e), moyennant une participation financière.

Car, oui, les bons moments se partagent ! Le repas s'est déroulé dans la joie et l'animation qui caractérisent le caractère bien trempé de nos concitoyens. Des rires et des sourires plein la grande salle de l'Ar-tésienne !

Sur les conseils du maire de Villerable, que je remercie, nous avons choisi d'établir une convention entre la mairie et cette communauté. Cette convention insistait sur la durée de stationnement autorisé, sur l'état des lieux, et le versement d'une indemnité de 500 € pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

A l'issue du délai autorisé, tout le monde est parti en respectant cette convention, en particulier l'état des lieux.

Une réflexion devra être menée pour éviter un nouvel envahissement.

Albert PIGOREAU

Mais la musique et la chanson n'étaient pas en reste ! Le groupe de musique de M. Jurnert nous a fait l'honneur de sa présence. Les danseurs ont envahi la piste sur des airs de musette et dans l'ambiance d'un thé dansant. Tout était parfait, il flottait comme un air d'Edith Piaf ...

« Emportés par la foule qui nous traîne, nous entraîne
Écrasé l'un contre l'autre, nous ne formons qu'un seul corps
Et le flot sans effort nous pousse, enchaînés l'un et l'autre
Et nous laisse tous deux épanouis, enivrés et heureux »

La journée s'est terminée par la vente des fleurettes de notre partenaire les établissements Neilz qui avaient si bien coloré les tables.

Je garde de cette journée un très bon souvenir. Je pense que le repas 2021 a été une réussite et j'espère que nos aînés partageront cet avis.

A l'année prochaine donc pour un nouveau tour de piste !

Delphine JULIEN



Histoire d'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois (CATV) est en charge des services de l'eau et de l'assainissement.

Nos services municipaux ont cependant continué d'assurer une partie des missions (interventions techniques, relevés de compteurs, et facturations) jusqu'au 31 décembre 2021.

A ce jour, seule la CATV est votre interlocutrice, quel que soit le motif (technique ou administratif).

Dorénavant les factures que vous recevrez devront être obligatoirement payées au Trésor public
120 boulevard Kennedy, BP 60111
41106 Vendôme cedex

La prise en charge de ce service par la CATV ne peut se faire, du jour au lendemain, en connaissance totale de tout notre réseau.

C'est pour cette raison que, depuis cette date du 1^{er} janvier 2020, certaines manipulations regrettables ont malmené notre circuit, occasionnant des « coups de bélier » dans les tuyauteries, causant des fuites d'eau avec décollement de bitume de la chaussée.



Quelques fois ces interventions se sont fait attendre et nous ne pouvons que déplorer cet état de fait. Car l'eau reste symbole de la vie, et la voir se perdre sur la chaussée n'est ni agréable ni écologique.

Albert PIGOREAU

Contrôle de conformité de l'eau

En cas de vente de biens, il faut pour l'acheteur « un diagnostic eau ». Dorénavant celui-ci sera effectué par la CATV

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a eu lieu le 1^{er} janvier 2020. Depuis, la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) a entrepris d'harmoniser le service rendu à l'usager.

Durant l'année 2021, la direction des cycles de l'eau (DCE) a travaillé à l'élaboration d'un règlement d'assainissement collectif qui soit commun à l'ensemble des services exploités directement par la CATV. Parmi les points essentiels, les élus de la communauté d'agglomération ont retenu le principe d'instituer un contrôle de conformité des installations et des branchements lors d'une vente immobilière. Cette obligation existe déjà dans les secteurs exploités par un délégataire privé.

L'intérêt de réaliser un contrôle de conformité

Le contrôle de conformité permet de :

- s'assurer à la source que les pollutions sont bien collectées pour être traitées,
- réduire voire éviter les eaux claires dans le système de collecte et de traitement,
- caractériser la conformité du bâti au regard des obligations réglementaires en assainissement.

Rendre le contrôle obligatoire

- Instituer l'enquête de conformité lors d'une vente immobilière permet :
- . d'établir l'équité de traitement de l'ensemble des usagers qu'ils soient desservis en assainissement collectif ou en assainissement non collectif
 - de sécuriser une transaction immobilière et de valoriser le patrimoine bâti
 - de protéger les milieux aquatiques en maîtrisant les rejets qui y arrivent
 - de s'assurer de l'efficacité de la politique publique d'assainissement et de l'argent investi.

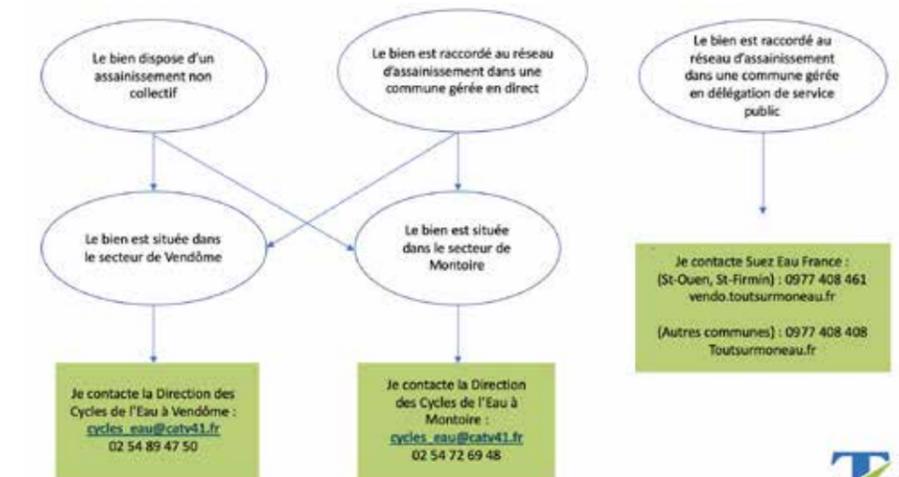
Les tarifs pour 2022

Les élus ont voté un tarif identique pour tout contrôle de conformité lors d'une vente immobilière, que le bâti relève de l'assainissement collectif ou non collectif, à savoir 145 € TTC.

Dans le cas d'une délégation de service public, le tarif est fonction de chaque contrat.

Yann TRIMARDEAU
Vice-président cycle de l'eau

Pour un contrôle lié à une vente immobilière



CATV – Direction des Cycles de l'Eau



Les paysages

Le patrimoine commun de notre cadre de vie et de l'attractivité de la commune.

Les paysages ne se résument pas à des images de cartes postales mais sont le produit particulièrement visible des interactions entre l'Homme et la nature.

Qu'il soit remarquable ou du quotidien, le paysage est l'expression de la présence d'espaces naturels et d'habitats structurés par l'activité agricole, forestière, artisanale... mais aussi par les décisions des pouvoirs publics en matière d'aménagement et de développement.

Au même titre que la faune, la flore, le bâti, les traditions, les paysages sont des éléments du patrimoine collectif qui participent à l'identité d'une commune. C'est pourquoi, les habitants sont de plus en plus sensibles à préserver leur qualité et luttent contre leur banalisation ou pire leur dégradation.

Cela se traduit depuis plusieurs décennies par une tendance à avoir le souci de l'intégration paysagère et à ne plus installer de nouveaux poteaux et même à enterrer les nouveaux réseaux.



La commune de Villiers-sur-Loir s'est d'ailleurs inscrite dans ce mouvement depuis plusieurs années avec le souci d'enfouissement des lignes et la réalisation d'investissements et de travaux structurants d'embellissement notamment dans le cœur du village et aux entrées de bourg.

Depuis septembre, nous venons de vivre un retour en arrière historique au travers deux atteintes fortes à nos paysages au sein de notre commune, dans le cadre du raccordement avec la fibre.

Il nous est donc apparu essentiel d'informer les Villiersois sur la réalité de la situation sans polémique mais en souhaitant contribuer à rechercher des solutions.

La mise en œuvre de la fibre dans le département en cours depuis plusieurs années a subi de sérieux retards. Puis, tout s'est accéléré à la fin de l'été. Cependant, en raison d'un calcul de charge (capacité des supports existants à recevoir de nouveaux câblages) trop tardif, nous avons vu « pousser » 56 poteaux supplémentaires pour supporter la fibre qui devait être accrochée initialement sur les infrastructures électriques ou téléphoniques existantes, comme les responsables du déploiement du réseau de la Société Val de Loire Fibre s'y étaient engagés auprès de la mairie en 2018.

Il nous semble plus judicieux, par rapport aux enjeux de captation de carbone et de maintien de la biodiversité, de maintenir et même conforter la présence d'arbres plutôt que de planter des poteaux en bois (ou imitation bois) afin de supporter l'arrivée de la fibre.

Cet empressement soudain et la forte pression ainsi créée n'a pas permis aux communes d'anticiper et de prévoir d'éventuelles solutions notamment d'enfouissement.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que déplorer le manque cruel d'information et de concertation qui a présidé à son installation sur Villiers-sur-Loir comme dans beaucoup de communes aux alentours.

A cette première grave pollution, s'est ajoutée la découverte fin septembre de nouveaux poteaux sur les hauts de Villiers-sur-Loir entre le carrefour croisant Villechatain et la rue du château d'eau.

Dans ce cas, il s'agit d'une ligne de 20 poteaux installés systématiquement en parallèle des supports de lignes électriques, sur le côté opposé de la route, créant ainsi une véritable impression de barrière dans le paysage.

Cette ligne ne fait pas partie du programme d'équipement de la fibre sur Villiers-sur-Loir mais sert uniquement à alimenter le parc technologique.

Là aussi nous avons subi la pression des aménageurs.

Tout en étant solidaires du développement des Territoires Vendômois, nous pensons que ces choix qui impactent fortement notre village doivent être concertés afin de trouver la meilleure solution possible à la fois par rapport à la question



paysagère mais aussi dans ce cas pour l'activité agricole afin de ne pas pénaliser le déplacement des engins sur les routes.

Depuis notre interpellation répétée auprès du maire de Villiers-sur-Loir, demandant que ce dossier soit réexaminé et considéré comme une priorité, nous nous sommes engagés dans la recherche de solutions car la situation actuelle ne peut, selon nous, demeurer en l'état.

Pour aller dans ce sens, le conseil municipal de Villiers-sur-Loir, lors de sa réunion du 13 décembre 2021 a exprimé à l'unanimité son avis défavorable à l'installation des 20 poteaux et a demandé qu'une solution d'enfouissement soit trouvée dans le cadre d'une concertation avec la communauté d'agglomération des Territoires vendômois et l'entreprise Vuitton.

Plus largement, nous pensons que dans le futur, la préservation de nos patrimoines passera aussi par des choix de la commune en matière d'enfouissement de la fibre et des autres réseaux, pour le moins sur certains sites sensibles.

Dans le même esprit, l'attractivité et le cadre de vie de Villiers-sur-Loir seront aussi confortés par la préservation d'éléments identitaires du patrimoine de la commune au sein du futur Plan Local d'urbanisme intercommunal comme le sont les murs en pierre et les puits.

Pour l'avenir, nous demandons que les élus locaux aient réellement la capacité de participer aux choix et ainsi mieux maîtriser l'évolution de leur territoire plutôt que subir des décisions qui n'ont pas été en amont anticipées et concertées, et cela dans une logique de protection, de développement et d'aménagement durable.

En effet, l'actualité nous prouve que préserver le paysage c'est penser l'aménagement du territoire, sauvegarder le patrimoine, développer l'économie locale et favoriser la biodiversité. En ce sens le paysage est un élément moteur de la gestion du territoire. Par des actions paysagères, nous favoriserons la mise en place de politiques véritablement durables.

Stéphane ADAM, Odile MÉSANGE et Nadine BLONDEAU

École Louis Gatien

Venue de Jean Leroy (auteur de littérature enfantine), le 8 novembre 2021.

Quel plaisir de voir nos élèves si concentrés et réceptifs !

Nous avons organisé la matinée en deux moments d'intervention : le premier de 9h30 à 10h30 avec les PS/MS et le deuxième de 11h à 12h avec tous les GS.



PS/MS : Jean Leroy a proposé une réécriture de son album « Mes amis de la mer » façon cirque en demandant aux enfants de le transformer en « Mes amis du cirque ».

GS : Jean Leroy a proposé de partir de la fin de son livre « Le panier » (fin ouverte) en invitant les enfants à faire se rencontrer l'héroïne et le bébé avec un cirque de passage dont les membres pourraient les aider à échapper à l'ogre.

Maîtresse Karine va confecturer avec les PS/MS un grand livre avec les idées des enfants et moi-même une affiche de cirque avec la suite inventée par les GS.

Un grand merci à la bibliothèque de Villiers-sur-Loir qui nous a bien aidés en nous prêtant des albums de Jean Leroy.

Ces deux créations seront exposées à la fête de Graines de Lecteurs le 5 février 2022.

*Marjorie RANDUINEAU
Directrice de l'école*



ÉTAT-CIVIL Année 2021

Naissances :

Raphaël NAVARRE : 2 janvier

Nolhan MARCHAND : 16 janvier

Evan MUTAR : 26 juillet

Waël MUTAR : 26 juillet

Nina TORRES : 13 décembre

Mariages :

Julien BEHRA et Lise RENOARD : 5 juin

Pacs :

Aurélien BOUGUEREAU et Rémy NOYAU : 22 avril

Audrey HÉMERY et Kevin GUILLON : 29 octobre

Nicolas TORRES et Cloé POURREZ : 22 novembre

Décès :

Daniel THULLIER : 5 janvier

Arlette DUBREUIL, née GOURDELIER : 15 janvier

Jeanne GUILLET, née VERGEOT : 7 février

Monique VÉLY, née JÉGOU : 16 février
Sylvie BLATEAU : 6 mars

François FOUQUET : 1^{er} avril

Frédéric NORGUET : 4 mai

Jacques EDOUARD-EMILE : 12 mai

Charles PIGOREAU : 3 juin

Arlette BOUTARD, née VIAU : 7 août

Anicet DESBUREAUX : 22 septembre

Anne-Marie CHAUSSIN : 23 novembre

Jean BLONDEAU : 29 décembre

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui visent à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, en allégeant la journée de classe, les TAP sont des temps d'activités organisés et pris en charge par la commune au cours de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

Depuis 2014, les élèves de l'école Louis Gatien bénéficient, gracieusement, de ces activités.

Aujourd'hui, seulement 2 écoles du Loir-et-Cher (Villiers-sur-Loir et Thoré-la-Rochette) profitent encore des TAP, grâce aux municipalités qui ont fait le choix financier de les perpétuer (25000 €/an).

Ces activités ne sont pas obligatoires. En effet, les parents sont libres d'inscrire ou pas leur(s) enfant(s). Dans le cas où les parents choisissent de ne pas les inscrire, ils en ont la charge les lundis et vendredis, de 13h50 à 15h20.

La mairie assure le recrutement des intervenants et la coordination.

Le recrutement des intervenants est complexe ! Soit ils ne sont pas disponibles les jours ou horaires souhaités, soit ils re-

fusent d'encadrer les plus petits (Grande Section à CE1). Malheureusement, avec l'apparition de la Covid, certains d'entre eux ont dû quitter le Vendômois et s'orienter vers une autre activité professionnelle. Nous regrettons vivement leur départ !

Le programme est distribué aux élèves (de la Grande Section au CM2) qui choisissent leurs activités et nous nous efforçons de répondre favorablement à leurs vœux... Pour certains ateliers, le nombre





maximum d'élèves est de 10 et la demande est de 25 !

Les activités changent après chaque vacance. Ce qui permet parfois de contenter certaines petites têtes blondes qui n'ont pas obtenu leurs vœux en 1^{re} période.

Les activités proposées sont diverses (basket, danse, boxe, atelier musical, ping-pong, yoga du rire, modelage, etc).

Les intervenants, auto-entrepreneurs ou animateurs d'associations, encadrent les enfants aux horaires ci-dessus. Après la séance de TAP les élèves retournent en classe avec leur professeur.

Témoignages d'enfants :

« Les TAP, c'est amusant et parfois rigolo. On découvre plein de loisirs et on rencontre d'autres copains des autres classes. »

« Moi, j'aime pas aller à l'école, sauf le lundi et le vendredi parce qu'il y a les TAP » « Et puis avec Marie-Laure, de Educ Patoune, on a appris comment approcher des chiens connus, ou inconnus. C'est génial ! »

Christelle MÉTIER



Odile Mésange, la retraite

Tout juste diplômée de l'École Normale, Odile prend ses fonctions dans différentes écoles du canton (Villiersfoux, Naveil).

En 1994, Odile vient enseigner à Villiers-sur-Loir et devient la « maîtresse » des CE1, suite au départ à la retraite d'une collègue.

L'année suivante, et jusqu'en juin 2021, elle aura en charge la classe des Cours Préparatoires. A laquelle viendront s'ajouter, pendant quelques années, la classe des Grandes Sections de maternelle et le Cours Élémentaire 1^{ère} année.



Odile est très investie dans son travail. Exigeante avec elle-même, elle l'est également avec ses élèves. Elle ne s'autorise pas d'erreur ! Elle est toujours en recherche de nouvelles idées pour les faire progresser y compris lorsqu'il s'agit de bricolages (que ce soit des cadeaux pour la fête des mères, des pères ou de la fête de Noël) ou de nouvelles chansons pour célébrer la fin de l'année ou le récital de Noël.

Une fois de plus, elle met en œuvre ses talents de musicienne au service de l'école. Odile n'hésite pas à sacrifier de son temps personnel pour rechercher de nouvelles chansons qu'elle fera répéter aux enfants pour le grand jour. D'ailleurs, à l'école, pas besoin de baguette pour donner le rythme, tout le monde connaît la « main magique » d'Odile ! Aucune fausse note ne doit subsister, elle pense à tout, attentive au moindre détail sur une invitation, dans la décoration, la tenue vestimentaire des élèves pour l'occasion... Elle n'est jamais avare de son temps, bien au contraire. Toujours à l'écoute de l'un ou de l'autre, toujours prête à aider l'élève dans le besoin. Certains la trouvent sévère, d'autres la disent juste mais Odile est une maîtresse déterminée, généreuse et pleine d'empathie.

Outre sa profession d'enseignante, Odile excelle dans le domaine musical. En effet, directrice de la société musicale de

Villiers-sur-Loir, sous la présidence de M. Pierre Jumert, elle assure, en qualité de chef d'orchestre, les prestations de cette harmonie qui enchante toutes les fêtes et cérémonies de notre village. Et pendant des années, elle a eu la chance d'être entourée de ses enfants, Marie et Baptiste sans oublier son époux, Thierry, toujours bien présent.

En 2020, Odile annonce à ses collègues, enseignants et personnel communal, que l'heure de la retraite sonnera en juillet 2021 ! On a du mal à imaginer ce que deviendra l'école sans Odile !

Malheureusement 2020 c'est aussi l'arrivée de la Covid qui va compromettre tous les projets d'Odile, aussi bien dans sa vie personnelle (une pensée pour son papa) que professionnelle (le projet de séjour à l'île Tudy est annulé). Une fin de carrière bien triste et compliquée avec, de surcroît, toutes les restrictions sanitaires.

Le 1^{er} juillet 2021, devant l'impossibilité d'organiser une fête de fin d'année, Odile et ses collègues décident de programmer une soirée « chants » à laquelle sont conviés les parents d'élèves.



A l'issue de cette soirée, M. le Maire, Albert Pigoreau, a félicité Odile pour toutes ces années d'enseignement et lui a souhaité une joyeuse retraite.

C'est avec beaucoup d'émotion que certains élèves lui ont exprimé leur attachement, leur affection et ont évoqué souvenirs et anecdotes.

Cette soirée s'est achevée par un « flash mob » organisé par les collègues d'Odile, une représentation préparée secrètement par les élèves, les parents, les enseignants et les collègues de l'école en son honneur.

Quelle joie d'offrir à Odile ce petit moment de détente ! Odile, nous te souhaitons une longue et joyeuse retraite !

Christelle MÉTIER

Programmation culturelle 2021

Certes, le premier semestre 2021 a été très morose sur le plan culturel... mais on s'est bien rattrapé sur la fin de l'année ...



Fête nationale

Mardi 13 juillet 2021

Les Villiersoises et les Villiersois ont retrouvé le goût de la fête pour cette première date de l'année.

La commune et le comité des fêtes ont convié au plan d'eau les Villiersoises et les Villiersois malgré un temps aléatoire.

A 19h30, la société musicale a donné un concert fort apprécié, à l'abri d'un barium.

L'association du comité des fêtes, avec sa vingtaine de bénévoles a œuvré pour la réussite du traditionnel repas champêtre à base de grillades, frites et harengs.



Plus de 250 personnes y étaient attablées.

Après le feu d'artifice, cette soirée conviviale s'est terminée au local des pompiers pour le traditionnel bal public gratuit.

La revue des pompiers du 14 juillet n'a malheureusement pas pu se faire, annulée pour cause de pandémie.

Festival Quatuor • 5^e édition

Samedi 31 juillet 2021

FAMILY TREE : Quartet David Enhco et le Quatuor Voce

21h, les lumières s'allument sur le parvis de la mairie.

Le quartet David Enhco est épris de liberté, et tout en se revendiquant du jazz, s'éloigne parfois de ses traditions et de ses cadres.

Belle rencontre entre le quartet du trompettiste David Enhco et le Quatuor Voce, qui ont réuni deux esthétiques musicales – la musique classique et le jazz.



Ce rendez-vous a été une alchimie trouvant son équilibre dans la légèreté et la gravité, dans les pièces originales composées par David Enhco, Thomas Enhco et Florent Nisse, et dans des reprises issues de la musique classique ou de la pop dont les réorchestrations ont été conçues spécialement pour ce programme.

David Enhco Quartet. David Enhco : trompette, Thomas Enhco : piano, Florent Nisse : contrebasse, Gautier Garigue : batterie.

Quatuor Voce. Cécile Roubin : violon, Sarah Dayan : violon, Guillaume Becker : alto, Lydia Shelley : violoncelle.

Dimanche 1^{er} août

Vers 16h, en l'église Saint-Hilaire, nous avons pu écouter Thomas Enhco, pianiste et compositeur de jazz et de musique classique.

Victoire du jazz en 2013, il donne une centaine de concerts par an sur tous les continents. Ses enregistrements et concerts sont plébiscités par la presse nationale et étrangère.

Pour ce nouveau rendez-vous du week-end, Thomas ENHCO avait donc « carte blanche » ; nous nous sommes laissés emporter par la magie d'un talent hors norme, accompagné de David Enhco (trompette) son frère et de Lydia SHELLEY (violoncelle) sa belle-sœur, une histoire de famille !



En fin de concert, le clarinettiste et Villiersois Rémi Delangle, ce musicien aux multiples facettes est venu animer ce merveilleux concert accompagné de l'artiste Guillaume Becker.

La Saint-Gilles

Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2021

La plus ancienne fête de Villiers-sur-Loir est la Saint-Gilles. Elle se tient toujours le premier week-end de septembre. Pour une Villiersoise ou un Villiersois, c'est la plus belle de l'année !

La fête patronale de Saint-Gilles puise son origine dans un pèlerinage organisé sous le regard protecteur de Saint-Gilles pour guérir des maladies nerveuses et du stress. La coutume consistait à prendre un repas collectif à base d'oie après la cérémonie religieuse.

Pour la première Saint-Gilles, sur cette nouvelle place Fortier, et en l'absence de l'édition de 2020, le comité des fêtes et la mairie avaient à cœur d'être au rendez-vous.



Le week-end a débuté vers 16h, avec nos amis du groupe Folk « P'tit Louis Laplanche », un concert était donné à l'allée de la Vallée pour la dernière fois avant travaux.

La société musicale de Villiers ouvrait l'édition 2021, avec un apéritif-concert en présence des officiels.

Comme d'habitude, les bénévoles du comité des fêtes nous ont servi un repas de qualité.

L'orchestre « Macadam », vers 22h nous a entraînés sur la piste de danse avec son répertoire varié et festif, ceci jusqu'au bout de la nuit. Le dimanche, de nombreux exposants et chineurs étaient présents pour la 30^e brocante.

Dès 10h, la messe en l'église Saint-Hilaire réunissait beaucoup de paroissiens. Pendant ce temps, « P'tit Louis Laplanche » en déambulation animait les rues du village.



Dans l'après-midi, « Zangora », nous a donné un très joli concert pour nous enchanter de leurs mélodies slaves en l'église Saint-Hilaire.



Le week-end a été clôturé par un immense « bœuf » réunissant les deux groupes.

Merci à tous les acteurs de cette édition 2021.

Journées du Patrimoine Dimanche 19 septembre 2021

38^e Journées Européennes du Patrimoine, placées sous le thème « Patrimoine pour tous ».

Les visites guidées du coteau Saint-André et de l'Église Saint-Hilaire ont attiré beaucoup de monde cette année, plaçant Villiers-sur-Loir en bonne position dans le Loir-et-Cher.



Nous remercions, Mesdames Françoise Méraud-Boyer et Marie-Pascale Taillard, ainsi que Messieurs Henri Burgos et Jean Chaillou pour le partage de leurs connaissances locales.

« Le café de l'Excelsior » Vendredi 8 octobre 2021

Encore une petite tournée... pour ce spectacle de bistrot !

Nous avons passé une bonne soirée en toute légèreté et bonne humeur qui a fait beaucoup de bien en ces temps de pandémie.

La narratrice, nous a livré l'expérience chaleureuse et pittoresque d'une enfance élevée au comptoir dans les années 60, entre les habitués hauts en couleurs et un grand-père aussi bourru que tendre...

Ce récit poétique, accompagné de quelques notes d'accordéon, livrait avec humour et émotion un portrait de l'enfance, de celles qui donnent du souffle pour créer, pour se relier aux autres, pour se rassembler.

Après ce spectacle, beaucoup de monde est venu remercier Magali Berruet pour sa prestation, les souvenirs et les notes



d'accordéon pour dire l'enfance, les petits bonheurs de notre enfance passée.

Par la compagnie « Les Fous de Bassan ! » Interprétation : Magali Berruet accordéoniste, comédienne et chanteuse
Adapté du roman de Philippe Claudel par Christian Sterne

« Les extravagantes » Samedi 27 novembre 2021

Initialement programmé le 26 mars, une petite centaine de spectateurs est venue pousser les portes du cabaret des Extravagantes.

Pendant 1h20, Coco, Jesse et Georgia nous ont concocté un spectacle chanté, dansé, moderne et décalé.

Une mise en scène un brin déjantée, un esthétisme étincelant, elles nous ont livré une comédie à la fois drôle, sensuelle et originale.



Association « Les Baladins de l'Arc en ciel » Avec Lucie Gourdin, Laëtitia Boréal et Mélanie Cornée

Merci à tous les acteurs et bénévoles pour votre implication !

Didier SALOU

Programmation culturelle 2022

Petit à petit nous retrouvons le rythme de la vie culturelle et, avec lui, le plaisir de la découverte de l'étonnement et de l'émotion !

Dans le cadre de Festillésime 41, la commission des affaires culturelles vous propose deux dates, le 14 mai avec « La fanfare Saugrenue » et le 1^{er} octobre avec « Le Dindon ».

Ces spectacles sont soutenus financièrement par le conseil départemental à concurrence de 50% du cachet des artistes. (Les concerts en plein air seront redirigés à l'Artésienne, en cas de mauvais temps).

« Why Note ? »

Programmation en cours, pour un vendredi soir à l'Artésienne 20h

Habitué des scènes parisiennes, le quintet qui s'était déjà produit à l'Artésienne reviendra donner un concert à Villiers-sur-Loir où il a des attaches, sur le premier semestre 2022.

Why Note ? propose une musique éclectique qui emprunte à une multitude d'univers musicaux : bossa et ferveur latine, funk et rythme hypnotique, swing, negro-spiritual.



À la fois quintet de jazz ou duo chant-piano, « Why Note ? » est un vaisseau multiforme qui emmène ses auditeurs dans un tour du monde du jazz inoubliable.

Son trio fondateur – Cyrille Manente (basse), Luc Podrzycki (chant et batterie) et Bertrand Martin (piano), de Villiers-sur-Loir – élargi à un duo de cuivres – le trompettiste Nicolas Koskas et le tromboniste Stéphane Clergerie – joue ensemble depuis vingt ans.

Ce concert sera une formidable occasion de rentrer dans l'univers du jazz « sans prise de tête », dans une ambiance conviviale en mode cabaret.

On trouvera sur place de quoi se restaurer et se désaltérer à l'entrée de l'Artésienne.

« La fanfare Saugrenue »

Samedi 14 mai 2022 place Fortier 19h30

Brigade mobile de festivité, renvoyée du 37^e bataillon de fanfare pour entorses au répertoire, cette brigade mobile a néanmoins conservé son uniforme, son esprit de corps et une certaine indiscipline.

Car sous des appareils très solennels, la Fanfare Saugrenue révèle un caractère bien trempé : une compagnie talentueuse quoique discrètement fêlée, offrant un répertoire original aux influences multiples (groove, jazz, funk, reggae, rock, techno, punk...), agrémenté de reprises pop inattendues (Queens of the stone age, Led Zepp, Queen).



Formation professionnelle acoustique 14 jambes-motrices / 6 pistons / 2 cylindres, elle s'adapte à tous les terrains, à tous les publics, et s'amuse à apparaître là où on ne l'attend pas forcément.

Formation à géométrie variable à la fois conviviale, talentueuse et festive, cette fanfare mutine, composée de musiciens issus du collectif La Saugrenue, invente une musique cuivrée, rutilante, joyeusement baroque et délicatement sophistiquée.

Les musiciens de La Fanfare Saugrenue, ne devraient pas avoir de mal à faire tourner les têtes et libérer les corps...

« L'Harmonie Municipale de Vendôme »

Samedi 18 juin 2022 place Fortier 20h - Entrée gratuite.

Deux harmonies pour une soirée de concert !

Notre commune aura le plaisir de recevoir l'Harmonie Municipale de Vendôme et la Société Musicale de Villiers-sur-Loir, sur le parvis de la mairie. Chacun des deux ensembles interprétera son programme :



- La Société Musicale de Villiers-sur-Loir, dirigée par Odile Mésange, fera la première partie du concert.

Certains jouent d'ailleurs aussi à l'Harmonie de Vendôme, grande sœur de formation.

- Pour la 2^e partie, l'Harmonie municipale de Vendôme, qui a plus de 140 ans.

Elle est présente et chère dans l'âme des Vendômois. Elle est composée d'environ 90 musiciens de 12 à 80 ans.

Qu'ils soient professeurs, élèves ou passionnés, ils vous proposent des concerts et des prestations de qualité tout au long de l'année.

L'Harmonie est composée de cuivres, de bois et de percussions ; un ensemble imposant, bien proportionné et complet.

Dirigés par Michel Lekeux, ces musiciens se retrouvent chaque vendredi soir en répétition et c'est dans la joie et la bonne humeur qu'ils montent ensemble les œuvres afin de proposer environ 4 à 5 concerts par an, mais également de permettre l'animation de manifestations officielles ou commémorations...les principales étant le 11 novembre, le 8 mai, la journée nationale des déportés et le 14 juillet à Vendôme.

L'Harmonie Municipale de Vendôme propose également à ses musiciens diverses prestations et animations durant l'année d'où cet appel du 18 juin dans notre village.

Chef d'orchestre : Michel Lekeux

« Quatuor Voce »

Samedi 30 et dimanche 31 juillet 2022
Entrée avec libre participation

Quatuor Voce à Villiers-sur-Loir est de retour ! Pour cette 6^e édition, préparez-vous à deux dates festives avec le « Festival Quatuor »

Programmation en cours de réalisation.

« P'tit Louis Laplanche »

Vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 septembre 2022

Et si l'année « 22 », ...c'était pour eux !

Les membres de l'association « P'tit Louis Laplanche » appelé aussi « PLLP », sont venus en mairie en décembre pour relancer leur projet pour la 3^e fois.

Depuis 2 ans, le groupe folklorique P'tit Louis Laplanche attend avec impatience de pouvoir souffler ses bougies !

Célébrer ses trente ans d'existence aux quatre coins de notre village le week-end de la Saint-Gilles et pour le plus grand



plaisir des amateurs de musique et de danse traditionnelle folk, c'est toujours le projet de ce groupe fort sympathique.

Créée en 1990, l'association P'tit Louis Laplanche a pour but la promotion de la chanson traditionnelle vivante, ainsi que l'organisation de rencontres favorisant la convivialité et la participation, dans le cadre d'échanges musicaux et culturels.

Journées du Patrimoine

Dimanche 18 septembre 2022

Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre.

Tarifs, conditions spéciales : Gratuit
Réservation à la mairie : 02 54 72 90 83

Attention : certaines animations peuvent parfois être supprimées au dernier moment. Renseignez-vous avant de vous déplacer.

• Visite de carrières souterraines et d'habitats troglodytes.

102 avenue Pierre-Armand Colin,

Le site du coteau Saint André comprend des caves creusées pour l'extraction du tuffeau (pierre de construction de l'habitat Vendômois) ainsi que des habitats troglodytes. (Visite commentée)

Dimanche de 14h à 15h30 et de 16h à 17h30.

• Visite de l'église Saint-Hilaire.



Place Fortier, (édifice religieux)

Eglise construite au XII^e siècle et remaniée aux XV^e et XVI^e siècles avec peintures murales, mobilier classé et trésor d'art sacré. Le musée est ouvert durant les visites guidées.

Classé monument historique le 2 septembre 1994. (Visite commentée)
Dimanche de 14h à 18h

« Le dindon »

Samedi 1^{er} octobre 2022 à l'Artésienne 19h30

Comédie musicale, à partir de 12 ans.

Au grand dam du séducteur Pontagnac, Lucienne Vatelín ne sera jamais infidèle à son mari... Sauf si celui-ci la trompe.

Pontagnac va tout mettre en œuvre pour arriver à ses fins. La mécanique est en place et nous entraîne dans un tourbillon explosif où l'on croise anciens amants, nouveaux soupirants et épouses outragées !

Renversant les rôles traditionnels, les hommes deviennent alors des objets manipulés par les femmes... Une adap-

tation musicale, (très) libre, moderne et intemporelle de la pièce de Feydeau.



Sur scène :
6 comédiens-chanteurs
1 pianiste
1 régisseur.
Compagnie « Croc en Jambe ».
Tarif normal 10 €
Tarif réduit 5 €

La commune espère vous retrouver nombreux à l'occasion de ses prochains rendez-vous culturels et festifs. Bonne saison à toutes et à tous.

Didier SALOU

Concours des maisons fleuries

La remise des prix du concours 2020 a eu lieu le 6 mars 2021 en comité restreint.

La visite annuelle des maisons du village a eu lieu plus tôt cette année en raison du réchauffement climatique et des périodes de canicule qui mettent à mal les jardins et les cyclistes que nous sommes !

Nous avons donc enfourché nos vélos un matin frais de juin et nous sommes partis à la recherche des petites et grandes fleurs dont vous aviez pris soin d'orner vos maisons, clôtures et jardins.

Comme toujours, les maisons retenues sont celles qui, depuis la rue, offrent aux passants, une vue sur leur maison fleurie (et/ou paysagère) remarquable.

Nous avons eu quelques belles surprises et le choix fut difficile. C'est pourquoi nous avons décidé cette année de mettre en avant la diversité de notre village et de créer deux catégories de prix : les maisons modernes fleuries et les maisons anciennes fleuries.

Les lauréats sont donc :

Pour les maisons anciennes : Le premier prix est attribué à M. et Mme Jean-Claude Guillet



Le second prix à M. et Mme Jean-Pierre Renard



Pour les maisons modernes : le premier prix est attribué à M. et Mme Jean-Michel Grimaud. Le second prix à M. et Mme Jacky Lambertot

Nous avons également décidé de décerner un prix spécial : celui de « la plus belle rencontre jardinière » à Mme Gilberte Brulé.



Bravo et merci à toutes les jardinières et tous les jardiniers, les plus jeunes et les plus vieux, les amateurs et les confirmés, les humbles et les fiers, les acharnés et les tranquilles. Toutes les qualités sont bonnes au jardin ! Merci !

Les vœux du maire étant cette année encore annulés nous aurons le plaisir de nous réunir en petit comité dès que le moment sera propice pour la remise des prix avec, je l'espère, la présence des lauréats de l'an passé.

Et puisqu'il paraît que jardiner rend heureux et garde en bonne santé, je n'ai qu'un mot à vous dire : JARDINEZ !

Delphine JULIEN

Les illuminations

Après des mois de préparation intense vécus dans la crainte de restrictions sanitaires, notre projet d'illuminations sur la façade de la mairie a pris forme et c'est avec beaucoup d'impatience que nous attendions le jour « J ». Ce spectacle, dans les cartons depuis plus d'un an, annulé l'an dernier pour les raisons que l'on connaît, est revenu sur le devant de la scène en septembre 2021.



Premier de son genre en région Centre-Val-de-Loire, cet événement, qui requiert une technologie très sophistiquée et de nombreuses heures de création a bénéficié d'un tarif particulièrement avantageux en raison des liens d'amitié entre notre maire et la créatrice. Cette dernière, Marie-Jeanne Gauthé, malgré un emploi du temps chargé, a voulu tenir ses engagements, aussi bien en terme de coûts qu'en terme de délais. En trois mois, le projet a pris forme, ponctué d'échanges fournis pour la création du scénario et la recherche active de mécènes aussi bien que d'exposants, toujours sous la menace d'une annulation, en raison de la conjoncture sanitaire.

Cette réussite n'aurait pu avoir lieu sans l'investissement de l'ensemble des acteurs :

- Marie-Jeanne Gauthé, scénographe de renom, nous a proposé un spectacle à la hauteur de nos attentes. De la légende du serpent jusqu'au TGV, cet autre serpent qui traverse la commune, elle nous a narré les richesses et les grands moments de notre village, dans une explosion de couleurs et d'effets époustouflants,
- Pascal Jarossay, qui a piloté la coordination technique avec excellence et son équipe,
- Les mécènes, le conseil départemental, les entreprises Minier, Cap Recyclage, Project, Monceau Assurances et ADH, qui, au travers de leur participation financière, ont



permis la réalisation de cette projection,

- Le comité des fêtes dont le président, Jacky Bourguigneau et son épouse, ainsi que l'ensemble des bénévoles n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur bonne volonté,

- Les enseignants et leurs élèves qui, comme chaque année, nous ont offert un florilège de chants de Noël sur les marches de la mairie,

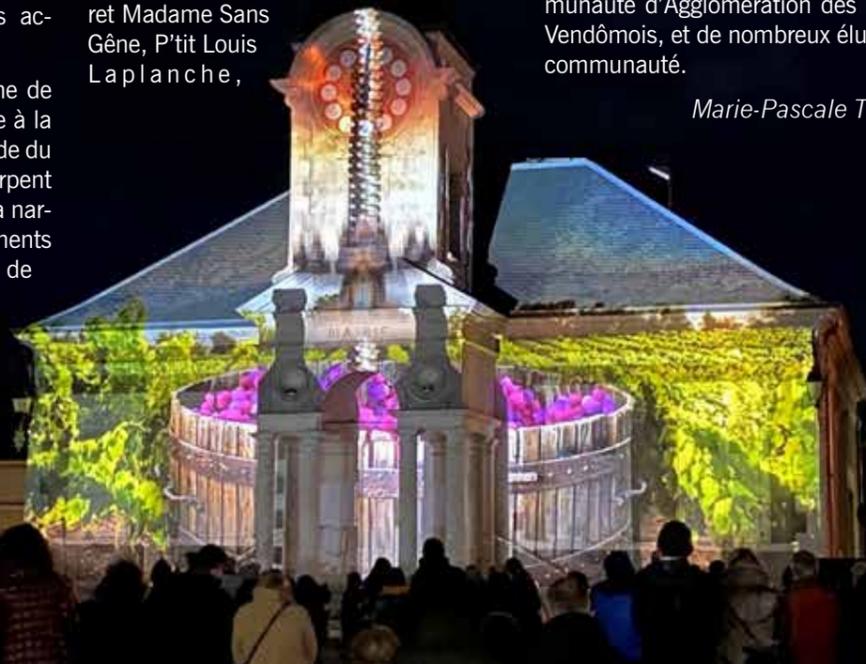
- L'ensemble des commerçants et, tout particulièrement Belinda, Flora et Romain qui ont participé activement au marché,

- Les viticulteurs, la Cave Coopérative et la Maison Jumert, qui ont préparé leurs meilleurs vins chauds pour réchauffer les soirées de décembre,

- L'association de la cantine qui nous a proposé ses nourritures roboratives,

- Les différents exposants, ceux des villages voisins qui nous ont fait le plaisir d'être présents à Villiers-sur-Loir, et également les exposants villierois au nombre desquels nous comptons le club Créa, dont l'inventivité n'est plus à démontrer et Dominique Saillard qui proposait ses peintures,

Et grâce au cabaret Madame Sans Gêne, P'tit Louis Laplanche,



Les Trompes de la Boissière et la Société Musicale l'ambiance est montée d'un cran et a enchanté le public et l'allée des exposants,

Sans oublier le personnel communal et les élus, en particulier Didier Salou, coordinateur du projet, qui a suivi et organisé ce projet du premier au dernier jour.

Que tous soient ici remerciés de nous avoir permis de réaliser ces trois soirées qui ont réuni plus de deux mille cinq cents personnes et qui resteront dans les mémoires comme un grand moment d'émerveillement et de convivialité. Tous ces regards admiratifs, face à ce festival de lumières, les « Ohhh » « Ahhh » qui venaient du public, cette ambiance chaleureuse autour des stands, où Villierois et Vendômois partageaient un même bonheur d'être là, ont été pour nous, organisateur, la plus belle des récompenses.

Merci à tous ceux qui nous ont rendu visite.



Nous avons été fiers de partager cet événement avec M. Philippe Gouet, Président du conseil départemental, M. Laurent Brillard, président de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois, et de nombreux élus de cette communauté.

Marie-Pascale TAILLARD

Le père Noël à l'école

Nous avons eu la chance cette année de recevoir le père Noël à l'école, le jeudi 18 décembre. Bien que masqué, l'ensemble des enfants de l'école l'ont bien reconnu.

Les bras chargés de paquets de bonbons et chocolats, chaleureusement préparés par Cécilia et nous la remercions, le père Noël a fait le bonheur des petits et grands. Après un bref passage dans chaque classe, accompagné de M. le maire et son lutin, il est reparti laissant derrière lui un joyeux brouhaha de papier de bonbon froissé.

Ce qui n'était pas dans la hotte du père Noël, mais qui a été offert aux enfants de maternelle, ce sont deux



draziennes et un tricycle. Amusez-vous bien les enfants !

A l'année prochaine père Noël !

Marie-Pascale TAILLARD



Les devoirs du citoyen

Halte aux incivilités !

Nous constatons dans la commune des incivilités croissantes, ce qui bien évidemment représente un coût pour la commune. Voici quelques exemples : ramassage de pneus dans les fossés, sacs poubelles abandonnés etc sans oublier les masques qui, malheureusement, jonchent nos parkings, nos trottoirs. Soyez vigilants !



Suite au réaménagement de l'allée de la Vallée, veillez à respecter les espaces réservés aux enfants et aux adultes ainsi que les espaces verts. Les animaux seront tolérés uniquement dans l'allée et bien entendu, il est impératif de ramasser les déjections.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit !

Portez vos déchets à la plateforme déchets verts, ZI sud, allée Louis Renault, 41100 Vendôme.

Nuisances sonores

(extrait de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2017) : les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, ... ne peuvent être effectués qu'aux horaires autorisés.

Horaires autorisés :

Du lundi au vendredi 8h30/12h – 14h/19h

Samedi 9h/12h – 15h/19h

Dimanche et jours fériés 10h/12h

Christelle MÉTIER

Entretien et Voirie

Trottoir de l'école

La sécurité routière reste le souci n° 1 de notre conseil, en particulier la sécurité des plus jeunes. Dans ce but, nous avons réalisé des travaux sur le trottoir de l'école avenue du Petit Thouars afin de faciliter le déplacement des enfants et des parents en toute sécurité.



Dans cette même optique, pour les enfants allant ou revenant de l'école à pieds ou à bicyclette, la vitesse de circulation des véhicules avenue du Petit Thouars est réduite à 30km/h entre l'école et la zone 20km/h du cœur de village. La réflexion sur la sécurisation des déplacements autour du groupe scolaire se poursuit. La commission voirie planche sur le sujet et ses conclusions vous seront communiquées dès que connues.

Parking proche de la cantine



Le parking de l'école a été agrandi au lieu et place de l'ancien lavoir, devenu local technique de nos employés communaux. Ce bâtiment devenu trop vétuste, a été rasé, puis réaménagé en aire de stationnement, où se trouve également un conteneur de verre et un autre de vêtements.

Toiture de l'ancien cabinet médical

Après avoir constaté des faiblesses de la toiture de l'ancien cabinet médical du Dr Rajalu, propriété de la commune, nous avons fait 3 devis de charpentiers, pour sa réparation. Le mieux-disant a été l'entreprise Blin des Roches-l'Evêque, pour un montant de 7432,90 € TTC. Cette

décision a été entérinée par le conseil municipal du 12 octobre 2020.

Le début des travaux a été un peu long, puisqu'il a fallu attendre environ un an avant d'entrevoir les prémices.

Peinture du monument aux morts



A l'occasion du 8 mai 2021, M. Burgos a sollicité M. Pigoreau afin que les chaînes et leurs supports qui entourent notre monument aux morts soient remises en état.

Pour les cérémonies du 11 novembre 2021, nous avons pu découvrir que l'équipe technique de la commune était intervenue, et que nous avions une structure refaite à neuf en peinture grise.

Signalisation routière



Comme chaque année nous avons procédé aux travaux d'entretien de la voirie. De plus nous avons effectué le remplacement des panneaux de signalisation routière abîmés pour un montant de 2172 € TTC.

La suite de cette opération sera réalisée en 2022 ainsi que les marquages au sol.

Michel LECOSSIER



Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois adapté à vos besoins : marché, services publics, loisirs, commerces...

Comment réserver

Pour réserver son trajet, appeler le **02 54 58 13 13** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, **au moins 24h avant son départ.**

Tarif

2€ par voyage, achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher **directement à votre domicile.**

Commune de **Villiers-sur-Loir**

<p>Mardi après-midi → Vendôme Arrivée à Vendôme : 14h30 Départ de Vendôme : 17h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>	<p>Vendredi matin → Vendôme Arrivée à Vendôme : 9h30 Départ de Vendôme : 11h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>
<p>Mercredi après-midi → Vendôme Arrivée à Vendôme : 14h30 Départ de Vendôme : 17h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>	




www.move-vendomois.fr

Rencontre de deux maires

Le 16 juillet dernier, par une belle journée ensoleillée, le maire de Stains, Azeddine Taïbi, accompagné de ses adjoints, a organisé au château de la Vallée une rencontre amicale afin de rencontrer le nouveau maire de Villiers-sur-Loir. Albert Pigoreau accompagné à cette occasion de Marie-Pascale Taillard, son adjointe à la culture, se sont rendus à cette invitation.

Au menu une visite du château rénové, qui, pour rappel, appartient à la ville de Stains depuis plusieurs décennies. D'importants travaux ont été engagés par la ville de



Stains pour la mise aux normes du bâtiment et l'optimisation des équipements, plus de 300 enfants étant reçus par saison pour passer des séjours de vacances.

Après une visite de l'ensemble de l'établissement, un échange cordial s'est noué autour d'un verre pour envisager des échanges possibles entre nos deux communes autant culturels (possibilité d'organisations d'événements dans le parc du château), qu'économiques (offres d'emplois l'été).

Avant que les deux élus et leurs équipes se séparent, et en guise de conclusion de cette amicale entrevue, le maire de Stains a proposé d'inviter des jeunes de Villiers à l'occasion de certaines épreuves des Jeux Olympiques 2024 qui se dérouleront à Stains.

Marie Pascale TAILLARD

Partageons la nature

La nature, notre nature, est ouverte à tous. Mais pour que tous puissent en profiter, il faut appliquer un principe élémentaire : le respect de l'autre, quel que soit l'autre et quelle que soit l'activité qu'il mène, dans la mesure où cette activité est légale.

La promenade, la cueillette, le quad et la chasse sont des activités légales, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être exercées que dans les limites que la loi leur a fixées. La méconnaissance de ces lois peut engendrer des incompréhensions, voire de l'animosité et transformer un moment de détente, de loisir en affrontement. Il est donc nécessaire de rappeler quelques règles élémentaires pour une cohabitation harmonieuse.



La promenade, à pied, à vélo, en quad, n'est autorisée que dans les espaces publics : chemins ruraux, voies communales ou départementales, propriétés ouvertes au public (plans d'eau de Villiers*, de Riotte*...) mais il existe des chemins dits « d'exploitation » qui, pour être carrossables, restent des chemins privés, propriété de l'association foncière. De la même façon, à quelques exceptions près, les bois, les champs sont des propriétés

privées qui peuvent avoir été mises à disposition de l'association communale de chasse. Si vous souhaitez pouvoir y pratiquer glanage ou cueillette, consultez leur propriétaire.

La chasse, autorisée dans notre département du 26 septembre 2021 au 28 février 2022, ne peut être pratiquée qu'à l'intérieur de périmètres parfaitement délimités, tantôt en plaine, tantôt sur le plateau. Lorsque des chasses au grand gibier sont organisées, des panneaux sont installés sur le pourtour de la zone concernée, à proximité des voies publiques.

Les bonnes pratiques consistent, pour les chasseurs, à respecter scrupuleusement les consignes de la fédération et pour les promeneurs, à rester sur les voies publiques, à porter des vêtements de couleurs vives et à se signaler rapidement s'ils se sont égarés sur une zone de chasse. Il n'est pas inutile de rappeler que des itinéraires de randonnées sont à disposition de tous au secrétariat de mairie et que les organisateurs de randonnées doivent déposer leur parcours, suffisamment tôt, pour être conseillés et pour que leur parcours puisse être transmis à l'association de chasse afin d'éviter tout problème.

Il ne nous reste qu'à souhaiter à tous de profiter pleinement des joies que procure notre environnement.

*A l'exception des engins motorisés sur ces sites

Madeleine GOUJON



Visite d'élus Vendômois

Le 22 avril 2021, M. le maire de Villiers-sur-Loir a reçu les élus du Vendômois, Mesdames Monique Gibotteau et Agnès Macgillivray, Messieurs Pascal Brindeau, Philippe Gouet et Laurent Brillard, à la cave coopérative, afin d'évoquer les dommages importants subis dans le vignoble local suite au gel de ce début de printemps.

Sachant qu'il y a eu des pointes à - 6°, les jeunes bourgeons ont souffert sur plus de 50 % des vignobles, soit près de 150 viticulteurs (sur 450 exploitations recensés dans le Loir-et-Cher).



Après un exposé de M. Nicolas Parmentier, sur l'ampleur de ces dégâts et des retombées économiques, l'ensemble des élus se sont retrouvés autour d'un verre.



Marie-Pascale TAILLARD

Jean Blondeau, un homme engagé pour Villiers

Né chez sa grand-mère à Douai (Nord) en 1923, Jean a 8 jours lorsqu'il arrive dans le cocon familial en région parisienne, où il accueillera, 18 mois plus tard une petite sœur, Simone.

Plus assidu au sport qu'à l'école, il s'inscrit à l'école civile de gymnastique de Joinville Le Pont. A 14 ans il intègre la Compagnie des vernis Valentine comme apprenti aide chimiste où son père est chef comptable.

La guerre éclate en 1939, un an plus tard ses parents décident de l'envoyer à la campagne, il prend son vélo et sa valise sur le dos et arrive à Villiers, où vivaient son arrière-grand-mère ; il n'en repartira jamais.

Durant la guerre, il travaille dans les fermes chez M. et Mme Chaillou, M. et Mme Rivière, M. et Mme Lorieux. La guerre se termine, il se marie avec Giselle Heuzard une enfant du village et travaille avec son beau-père. Deux enfants naissent de cette union une fille Nadine née en 1948 et un garçon Patrick né en 1953.

En 1952, Jean est embauché par Marcel Minier en qualité de Conducteur d'engins, il y restera jusqu'à sa retraite en 1983.

Jean s'implique dans la vie du village, en se présentant aux élections municipales, il effectuera 4 mandatures : de 1971 à 1977 avec M. Valleroy, de 1977 à 1989 avec M. Mésange et de 1989 à 1995 avec M. Pezière. Dans ce dernier mandat, il est adjoint au maire, responsable des sports, il suit les travaux du terrain de tennis, du nouveau terrain de foot et de ses vestiaires. Avec sa femme Giselle, ils seront membres actifs du comité des fêtes durant 25 ans.



Par ailleurs, en 1974 il crée le club de foot avec Alain Pregeant et son fils Patrick, il y jouera jusqu'à 53 ans. Par la suite, il participera aux randonnées cyclo du dimanche matin jusqu'à l'âge de 70 ans.

Jean a toujours vécu entouré de sa famille, tous fidèles à notre village. Ses dernières années se sont écoulées avec Nadine et Patrick, ses enfants.

Jean nous a quittés le 29 décembre...

Nadine BLONDEAU

Patrice Tessier, un pompier plus que volontaire

Le 5 décembre dernier, Sainte-Barbe a été célébrée dans notre commune. C'est une bien belle tradition que de se mettre sous la protection d'un saint pour accomplir sa mission. Et vous, les pompiers bénévoles, vous avez choisi de perpétuer les qualités de dévouement et de courage de votre sainte.



Ce modèle français de sécurité civile dont vous êtes la colonne vertébrale et que nous devons préserver et renforcer, repose d'abord sur la force du volontariat.

La caserne de Villiers-sur-Loir s'honore d'une nouvelle recrue avec l'engagement du sapeur Estelle Couty, ce qui portera l'effectif féminin à 2, avec Mathilde Rouillon-Renard.



Si de nouvelles recrues arrivent, certains partent pour cause de retraite ! C'est le cas pour Patrice Tessier, qui quitte les pompiers au bout de 41 années de service, avec la médaille d'honneur échelon grand or.

Rentrée au CPI (Corps de Première Intervention) de Villiers-sur-Loir le 1^{er} décembre 1980 comme sapeur papier volontaire (SPV), caporal en juin 2000, caporal-chef en 2004, président de l'amicale de 2007 à 2018, tu fus aussi plâtrier, maçon, peintre pour les travaux de la caserne.

Nous te présentons, dans cette tribune, tous nos remerciements



pour ton dynamisme, ta motivation et ton sens de l'organisation. Merci également à Nelly, ton épouse, qui t'a soutenu, malgré ces moments d'angoisse lorsque son mari part au-devant du danger.

Merci à vous 2 !

Albert PIGOREAU

Sécurité : les défibrillateurs

Par suite d'une décision du conseil municipal en juin 2021, un défibrillateur a été installé à l'Artésienne, proche du city stade. Ce lieu a été choisi pour son taux de fréquentation important : les sportifs et les activités de l'Artésienne.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2022, certains ERP (Établissement Reçevant du Public) ont pour obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe. L'entreprise Shiller a été retenue pour la somme de 1 704,36 € TTC à laquelle il faut ajouter le contrat de maintenance de 118,80 € TTC pour 4 années.

Aujourd'hui, la commune possède deux défibrillateurs. Le premier étant installé sous le campanile de la mairie.

Christelle MÉTIER



Amicale des Retraités

L'assemblée générale de l'Amicale des retraités de Villiers-sur-Loir s'est tenue le 30 novembre 2021 à l'Artésienne. Les membres du bureau n'ont pas souhaité renouveler leur mandat pour 2022.

Un nouveau bureau a donc été élu à l'unanimité. Merci à Catherine Péréon et son équipe pour leur implication dans l'Amicale depuis de nombreuses années. Catherine quitte la présidence mais reste membre du bureau.



Composition du nouveau bureau :
Présidente : Eveline Jacquet
Trésorière : Catherine Péréon
Trésorière adjointe : Annick Guillemeau
Secrétaire : Colette Limon
Membres du bureau : Annie Bedu, Michèle Bourguigneau, Nelly Brosse, Elisabeth Jouet, Marylise Marais

Nos rendez-vous les mardis (période scolaire) 10h30 à 11h30 séance de gymnastique et de 14h à 17h pour les jeux (cartes-jeux de société)

Prévisions 2022

- 11 janvier 2022 de 9h30 à 10h30 et de 14h à 17h paiement des cotisations et inscription au repas annuel.

- 27 février 2022 repas annuel de l'Amicale animé par Pascal Music et servi par M. Blin (traiteur).

- 28 juin 2022 repas des jeux du mardi et remise des récompenses aux meilleurs joueurs.

Nous espérons pouvoir organiser dans l'année 1 ou 2 sorties si les conditions sanitaires le permettent.

Nous envisageons d'organiser des randonnées pédestres 5km et 8/10 km. Appel aux jeunes retraités pour rejoindre notre association afin que celle-ci puisse perdurer.

N'hésitez pas à me contacter au :
02 54 72 91 75.

Eveline JACQUET, Présidente.

Union Nationale des Combattants UNC – UNCAFN Section de Villiers-sur-Loir

Notre association, comme bien d'autres, a été contrainte d'annuler ses réunions et ses manifestations habituelles en 2021.

Nous avons pu participer à la commémoration du 11 novembre.



Les membres du bureau sont restés en contact téléphonique afin d'élaborer un programme pour 2022.

Les dates retenues sont les suivantes :

- Assemblée générale le samedi 29 janvier, à l'Artésienne
- Méchoui le samedi 30 avril, à 12h, à l'Artésienne
- Sortie d'une journée « Croisière sur la Mayenne » en juin, (date à définir).



Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la secrétaire Mme Suzanne Legret : 02 54 72 93 28
- au président M. Claude Deshayes : 02 54 72 91 87

Claude DESHAYES, président

Bibliothèque : elle attire !

Entrée filtrée, visages masqués, prêts réduits, qu'allaient devenir les lecteurs de la bibliothèque municipale de Villiers-sur-Loir en 2021 ?

Notre inquiétude n'a pas duré. Au fil des semaines, ils sont revenus et certains ont franchi le seuil de la porte pour découvrir le lieu et les possibilités de prêts de livres, de revues et de DVD, avec très souvent des propos encourageants : « *Ouah ! Elle est chouette la bibliothèque !* » Ou encore, à la sortie de la garderie, un enfant demande : « *Dis maman, on va prendre un livre ?* ». Et une maman s'exclame lors d'une permanence : « *Et il y a même des livres pour bébés !* »

Et quel étonnement, quand nous répondons : « L'inscription est gratuite ! » Oui, ce lieu attire de nombreux lecteurs et nous avons comptabilisé cette année 49 inscriptions sur 242 lecteurs, ce qui fait une augmentation de plus de 20% ! Et quel plaisir aussi d'y accueillir de nouveaux habitants et des familles venant des villages environnants.

Près de 5000 livres ont été empruntés en 2021, répartis pour moitié entre les adultes (2417) et l'autre moitié par les enfants (2553), auquel il faut adjoindre le prêt des livres du matin dans le cadre de l'activité scolaire.

Les bénévoles sont fières de ce score, que l'on peut attribuer en grande partie à l'enthousiasme d'Amandine, qui se forme

actuellement au métier d'auxiliaire de bibliothèque.

Dans ce même élan, la lecture d'albums pour les petits, que nous envisageons d'abandonner, a rassemblé plus de 25 enfants et 5 adultes cet automne : quel encouragement !

Regrets toutefois de ne pouvoir accueillir - en raison des restrictions liées au Covid- le public adulte lors d'animations comme 1000 lectures d'hiver, exceptée la soirée « rentrée littéraire » d'octobre.

Actuellement, le rôle de toutes les bibliothèques s'étend, en particulier avec l'utilisation des outils numériques. Des projets pour la bibliothèque, il y en a :

- mise en place du site internet de la bibliothèque avec catalogue accessible aux lecteurs,
- formation avec la Direction de la Lecture Publique pour développer les compétences,
- des projets d'animations variées...

Mais l'équipe de bénévoles s'essouffle : certaines ont fait le choix d'arrêter après 20 ans de « service », d'autres vont le faire prochainement pour raisons de santé ou d'âge ou d'adaptation au numérique.

Qui relèvera alors le pilotage du navire des livres ?

Evelyne DUBOC, bénévole



L'association de la cantine scolaire de l'école Louis Gatien



La cantine de l'école de Villiers-sur-Loir est une cantine associative. La gestion est assurée par des parents d'élèves bénévoles qui se succèdent au bureau depuis 1954. Certains d'entre eux n'ont plus qu'une année à effectuer, alors si certains d'entre vous souhaitent nous rejoindre, ce sera avec plaisir. N'hésitez pas à le signaler à Jenifer ou à notre présidente Angélique Dubois.



Mmes Jenifer Bonnin et Murielle Mailler sont les deux salariées qui en assurent le bon fonctionnement quotidien.

Les denrées proviennent des commerçants et producteurs locaux, comme la boucherie et la boulangerie du village. La confection des repas est réalisée sur place. Les enfants de l'école ont donc le privilège de déguster des repas équilibrés, variés, contrôlés par une diététicienne. Les cuisinières ont à cœur d'éveiller les papilles de nos chères têtes blondes à des goûts qui leur sont parfois inconnus.

Notre association vit du règlement des repas par les familles, de la subvention de la commune mais aussi du bénéfice des différentes actions menées par notre équipe de bénévoles.

Nos traditionnelles ventes de plats à emporter deux à trois fois par an, nous permettent d'aider notre association. Une excellente occasion de se régaler avec la tartiflette, le rougail, le poulet basquaise, ...

La collecte de ferraille est organisée avec ramassage à domicile de ferrailles en tous

Le Club Créa

Bonjour, je viens vous donner de mes nouvelles ! Malgré la crise sanitaire et ses conséquences sur le quotidien, j'ai bon moral !

En 2021

Mes projets ont permis à mes « petites mains » de garder un lien très fort entre elles. Ma devise, pendant cette dure période, était : « oui, chacune chez soi, mais pour un projet commun » ! Pendant le confinement, elles communiquaient par téléphone, par sms et par mail. Chacune réalisait, chez elle, des abeilles que vous avez eu le plaisir de voir butiner dans les massifs, devant la mairie, pendant 6 mois.

Courant mars, j'ai rouvert ma porte ! Quel plaisir de se retrouver ! Mon atelier se tenait, en toute sécurité, en 2 zones : dans la salle et en extérieur.

Peu de temps après l'installation des abeilles, mi-mars ... il a fallu refermer la porte de ma salle ... pour rouvrir fin mai ! Là, mes « petites mains » se sont lancées avec enthousiasme dans la réalisation d'objets à partir de laine, de tissu, de papier, d'objets de récupération, ... créations qu'elles ont présentées dans un stand à la fête de la Saint-Gilles.



La Saint-Gilles passée, sans attendre, elles ont proposé de nouvelles idées et ... au travail dans la joie et la bonne humeur pour réaliser des créations originales pour les fêtes de fin d'année !

En 2022 :

Pour l'été, elles ont un super projet : réveiller la légende du trou du serpent ! Un serpent géant (en laine) prendra place au cœur du village ! Avec, certains jours, lecture publique de cette légende locale ...

genres. Nos bénévoles ramassent, trient, démontent parfois et l'ensemble des objets récupérés est revendu, nous assurant un bénéfice non négligeable. Pour 2022, cette collecte aura lieu le samedi 7 mai, alors, trie, stockez jusqu'à cette date et vous serez débarrassés de vos vieilleries tout en participant à une bonne action.



La kermesse de l'école aura lieu le dimanche 3 juillet 2022, réservez nos enveloppes toutes gagnantes et un bon accueil aux enfants qui viendraient vous proposer d'en acheter !

*Dany AUTENZIO
Secrétaire de l'Association*

Et bien sûr, nous serons encore présents à la Saint-Gilles et aux festivités de Noël !

Mes sincères remerciements à tous ceux qui nous donnent laine et tissu.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Atelier salle communale place Fortier, ouvert le lundi de 14h30 à 16h30 et le jeudi de 15h30 à 18h30 (fermeture : vacances de Noël).

Contact : Joëlle Guérineau, présidente.

Le Club Créa et ses membres, ses « petites mains ».

Joëlle GUÉRINEAU, présidente



Le Club Informatique de Villiers-sur-Loir

Le Club Informatique de Villiers-sur-Loir (CIVL) a été créé en 2003 pour accompagner l'utilisation de l'informatique dans notre commune, profitant ainsi de l'ouverture d'une salle informatique au sein de l'extension du groupe scolaire. Il a évolué sans cesse au gré des connaissances et des besoins de ses adhérents.

Si à son démarrage, il s'est efforcé de vulgariser l'utilisation des ordinateurs, nous avons progressivement élargi le champ des matériels avec l'arrivée de portables puis de tablettes et de smartphones. Nous nous sommes adaptés à la montée en compétences de ses membres.



Le club a développé le site internet Villiers-sur-Loir.com et sa page Wikipédia. Il a aussi permis de faire la découverte de structures qui développent des activités autour du numérique : les fab' lab de Vendôme et de Tours (ce sont des lieux d'échange autour de la fabrication d'objets où il peut y être utilisé des outils numériques ou non : imprimantes 3D, machines à commande numérique, machines à coudre, ...).

La vocation du club est d'offrir à ses membres la possibilité de profiter des conseils informatiques des animateurs en réponse à leurs questions, d'être accompagnés dans le cadre de leurs projets

individuels et d'échanger entre eux dans un cadre convivial.

Les animateurs du CIVL sont d'anciens informaticiens ayant travaillé dans différents domaines ou des personnes ayant pratiqué l'informatique à titre personnel ou professionnel, apportant ainsi leurs connaissances dans plusieurs champs de l'informatique.

Depuis 2018, le club s'est lancé dans l'organisation d'ateliers sur différents thèmes comme la prévention des arnaques, le traitement d'image, l'initiation à des logiciels de présentation mais aussi de traitement de texte (avec utilisation en réseau de type Pad), l'indexation de photos, ...

Dans le futur, nous continuerons à traiter des thèmes déjà abordés ou de nouveaux sujets (Gestionnaire de fichiers sous Windows, prévention des risques d'hameçonnage et de phishing, création d'albums photos sur PC, retouches photos avec utilisation de la tablette graphique, réseaux sociaux, numérisation de diapositives et de négatifs photos, ...).

Si vous êtes intéressé(e) par des moments d'échanges, de partage de connaissances et d'entraide entre membres, n'hésitez pas, venez rejoindre le club informatique de Villiers-sur-Loir pour ses séances hebdomadaires : tous les mercredis, de 14h à 16h (hors vacances scolaires), dans la salle de la bibliothèque, rue du chemin vert, quel que soit votre niveau (adhésion annuelle : 15 €).

Des questions ? Contactez Stéphane Adam, président du CIVL, 06 16 31 54 49.

Stéphane ADAM



Le comité des Fêtes

Le dernier bal du Comité des Fêtes était le 22 mars 2014 sur le thème « la Bretagne ».

L'idée était de renouer avec les soirées dansantes.



Le 6 novembre dernier, à l'Artésienne, 120 personnes ont passé une agréable soirée avec l'orchestre Franck Siroteau, sur le thème « l'Alsace ».



Les dates pour 2022

- Assemblée générale le lundi 17 janvier à 20h
- Thé dansant le dimanche 20 mars à 14h
- Méchoui le dimanche 12 juin au plan d'eau



- Fête champêtre et feu d'artifice le mercredi 13 juillet
- Saint-Gilles avec les 30 ans de P'tit Louis Laplanche les vendredi 2 et samedi 3 septembre
- 31^e Brocante avec animations le dimanche 4 septembre
- Soirée dansante le samedi 5 novembre

Jacky BOURGUIGNEAU, président

Energies Vendômoises

Energies Vendômoises (www.energies-vendomoises.com) est une association locale et citoyenne forte d'une quarantaine d'adhérents et active dans la transition énergétique. Elle vise au développement d'une production locale d'énergie renouvelable avec et pour les habitants du territoire vendômois agissant selon un ensemble de valeurs fortes définies dans sa charte (www.energies-vendomoises.fr/doc/charte.pdf).

L'installation photovoltaïque en toiture de la recyclerie rachetée à Valdem et le projet Galliennes de Montoire constituent les premières réussites de l'association et de la société citoyenne Picvert fondées respectivement en 2017 et en 2019. Malgré la crise sanitaire qui a rendu difficile la tenue de réunions et de rencontres nécessaires à la vie de l'association, le dynamisme des adhérents a permis de maintenir l'activité d'Energies Vendômoises.

Et le résultat sera bientôt au rendez-vous ! En effet, une installation photovoltaïque en toiture du gîte de la ferme de Crislaine à Azé verra prochainement le jour.

Pour les années à venir, Energies Vendômoises a un projet d'une plus grande ampleur : participer à la valorisation du terrain de l'ancienne décharge de Lignièrès.

Football Club de Villiers-sur-Loir



Le FC Villiers-sur-Loir compte actuellement 60 licenciés (équipes jeunes, équipes séniors et dirigeants).

Nous sommes tous heureux d'avoir retrouvé les terrains sans interruption pour cette première partie de saison.

Pour les 2 équipes les résultats sont plutôt mitigés mais encourageants, le rythme revient après cette longue trêve.

Après 8 matchs, l'équipe première pointe à la 6^e place.

Quant à l'équipe réserve, elle se place 7^e après 5 rencontres.



Là encore, un projet photovoltaïque à horizon 2024.

Cependant, le développement des outils de production d'énergie renouvelable ne peut se limiter aux installations photovoltaïques et il est nécessaire d'intégrer l'énergie éolienne dans le mix énergétique. L'atout de l'association Energies Vendômoises est de permettre une concertation avec les habitants et les collectivités territoriales pour conserver une dynamique locale, responsable et coopérative.

Ainsi, les citoyens seront impliqués dans les décisions qui les concernent et ne subiront plus les choix unilatéraux d'investisseurs extérieurs.

Toutes les compétences sont utiles (documents informatifs, pédagogiques à destination de divers publics, comptabilité, organisation d'événements, construction de maquettes...) : venez nous rejoindre et participer à la transition énergétique en découvrant nos actions (programme des prochaines réunions sur www.energies-vendomoises.com/accueil/actualites !)

Enfin, nous tenons à remercier la municipalité de Villiers-sur-Loir pour nous permettre d'utiliser une salle à l'Artésienne pour nos réunions.

Alain BURON, membre

Concernant nos futurs événements, le bal du foot se déroulera le samedi 19 février 2022 et le tournoi semi-nocturne « Jean Blondeau » aura lieu le samedi 25 juin 2022.



Nous tenons à remercier les Villiersois-es qui ont, encore une fois, répondu présents lors de notre vente de calendriers malgré le contexte sanitaire.

Adam SINAMALÉ, président

Gaïa Yoga



C'est avec grand plaisir que l'association Gaïa Yoga a pu reprendre le chemin des tapis et retrouver ses adhérents après une période difficile pour tous. Lors de cette interruption nous avons pu mettre en place toute une série de vidéos de séances yoga, que chacun pouvait réaliser à la maison, en attendant de pouvoir repratiquer en présentiel. Ainsi nous avons pu reprendre sereinement à la rentrée, pour la 3^{ème} année consécutive sur Villiers-sur-Loir. Le Yoga apporte relâchement et mieux être physique et mental, et notre association a à cœur de pouvoir apporter un moment de bien-être par le biais de relaxation, respiration, et exercices appropriés.



Association Gaïa Yoga :
gaïayogavendome@gmail.com
Téléphone : 06 60 26 04 30

Céline LEVIER, membre

Karaté Club

Comme chaque année, les cours ont repris en septembre au club de karaté de Villiers-sur-Loir.

Les objectifs du club sont de promouvoir et de populariser les arts martiaux traditionnels japonais, d'enseigner ceux-ci dans le respect des traditions martiales, aux élèves venant pratiquer à la salle des associations l'Artésienne à Villiers-sur-Loir. Un art martial correctement enseigné et bien appris doit déboucher sur la maîtrise de soi et des autres. Mais ceci prend du temps, beaucoup de temps...

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année. 2 cours d'essais sont offerts. La cotisation pour la saison sportive est fixée à 100 € pour les enfants et 110 € pour les adultes (comprenant l'adhésion à l'assurance de la Fédération Française de Karaté et la licence).



Le Président : M. Jean-François Magniez (06 89 84 22 28)

Le Président d'honneur : M. Jacques Vaillard
Le Trésorier : M. Gilles Roncay
La secrétaire : Mme Christelle Legroux

Les cours sont assurés par Jean-François Magniez 3^e dan et Christophe Bourgu-

gneau pour les enfants et les adultes le mardi de 18 h 30 à 19 h 45.

La crise sanitaire provoque néanmoins depuis mars 2020 de gros soucis pour maintenir les cours dans de bonnes conditions et a profondément perturbé l'année 2021.

L'effectif du club s'amoin-drit d'année en année et les bénévoles s'essouffent devant le manque d'intérêt et les difficultés rencontrées depuis 2020 et 2021 face à la crise sanitaire.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année.

Jean-François MAGNIEZ, président

Les fées de l'(h)être

Les fées de l'(h)être est une association culturelle créée fin 2016 qui encourage la créativité artistique à travers des projets locaux et participatifs. Elle aime faire appel à l'imaginaire et à la poésie pour créer du lien.



Emmenée par Sophie Raive, passionnée du milieu du spectacle et d'écologie, l'association propose des événements festifs et familiaux, des ateliers pédagogiques et quelques fois des contes.



L'association a organisé la fête d'Haloween à l'Artésienne le 31 octobre 2019, un défilé de printemps le 20 mars 2021 ainsi qu'un troc plantes le premier mai 2021.

Fort de succès rencontré auprès des Villiersoises et Villiersois, l'association a décidé de réorganiser ces événements, en y ajoutant quelques surprises !

Notre petite équipe est toujours à la recherche de bénévoles qui veulent partager leur goût de la nature, du bricolage et/ou recyclage, ou qui aiment créer et décou-

vrir dans une ambiance familiale et créative. Les membres et bénévoles sont nos voisines, citoyennes du territoire, parents ou non, curieu.se.s et se retrouvant dans nos valeurs de partage et de transmission.

Prenez date pour le dimanche 27 mars 2022 pour la deuxième édition du défilé de printemps dans les rues du village avec confection de costumes à base de recyclage.

Merci à la municipalité pour son soutien et le prêt de l'Artésienne qui nous permettra d'organiser au mieux cette journée.

Et aussi dimanche 1^{er} mai 2022 : Troc graines et plantes sur la place du village en musique

Les Fées de l'(h)être projettent d'ouvrir un lieu privé à taille humaine pour recevoir du public : petits spectacles, ateliers découvertes, vous aurez vite des nouvelles sur notre page Facebook ou notre site www.lesfeesdelhetre.fr

Sur la page d'accueil du site, vous pouvez vous inscrire à notre Newsletter.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour continuer à tisser un lien écologique et poétique.

Féé-riquement vôtre.

N'hésitez pas à nous contacter à info@lesfeesdelhetre.fr ou Sophie au 06 14 67 62 09.

Sophie RAIVE, présidente



Les Trompes de la Boissière

Depuis la rentrée de septembre et malgré la crise sanitaire, nous avons repris nos répétitions, en respectant les mesures sanitaires le mieux possible.

Renforcé de quelques sonneurs, le groupe a sonné quelques fanfares à la sortie de l'église à l'occasion de la « fête de l'Oie », et a participé à une messe de Saint-Hubert au mois de novembre à Fontaine Raoult.



Nous avons été heureux de participer aux illuminations de Villiers-sur-Loir, le 18 décembre place Fortier.



En attendant que la situation s'améliore, l'ensemble des « Trompes de la Boissière » vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année à vous et à vos proches, et remercie Monsieur le Maire et toute son équipe, pour les services qu'ils nous offrent.

William VOGT, président

Néovent

Malgré les difficultés engendrées par la Covid-19 au cours de l'année 2021, le Club de Voile Néovent a su faire preuve d'adaptation et se montrer moteur dans son fonctionnement. L'association a recruté un nouvel éducateur sportif issu de Villiers-sur-Loir, Louis Follenfant, en contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans. Actuellement en formation BPjeps Activité Physique pour Tous, il s'est investi personnellement dans le fonctionnement du club et a passé avec succès un diplôme de moniteur de voile en parallèle de son cursus de formation initiale.

Le plan d'eau de Villiers n'a jamais accueilli autant de public scolaire qu'au cours de l'année 2021, puisque pas moins de 6 écoles différentes ont bénéficié de l'activité voile scolaire proposée par la structure. Les 147 élèves concernés ont chacun participé à des cycles de 6 séances de voile, ce qui représente plus de 100 heures de navigation réparties d'avril à juin.

Dans le but de faciliter l'accès à ses activités, Néovent a fait le choix d'investir dans la mise en place d'un logiciel de réservation en ligne. Cette nouvelle plateforme Axyomes a été très sollicitée par le public à l'occasion des stages de voile et de pleine nature organisés au cours des grandes vacances. En effet, elle permet aux familles géographiquement éloignées d'inscrire facilement leurs enfants aux activités d'été. De plus, le fait de pouvoir s'inscrire sans se déplacer physiquement a été fort apprécié dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons. Les stages en question ont rencontré un très grand succès malgré une météo peu favorable aux activités de plein air. L'activité location a quant à elle été davantage impactée. Fort heureusement, les investissements réalisés au cours de l'hiver via l'achat de 3 nouveaux pédalos et de 16

stand-up paddles a permis d'accueillir un plus grand nombre de personnes à la location les jours de beau temps et de forte fréquentation. L'agrandissement des plages d'ouverture horaires et le renforcement de l'équipe de saisonniers ont également permis de répondre à la demande les journées de forte affluence.

L'année 2022 semble bien engagée, avec un nombre d'adhésions équivalent à celui de l'année précédente. L'école de voile enfants du samedi après-midi connaît un succès plus important qu'à l'accoutumée dans toutes les catégories d'âge. C'est également le cas pour l'activité planche à voile qui a vu son effectif doubler par rapport à l'année précédente. L'activité jusque-là nommée « paddle fitness » a été revalorisée en « paddle sport bien-être », pour laquelle la durée et le nombre de séances ont été revus à la hausse. Le format des cours a été repensé afin de correspondre davantage à l'esprit « bien-être », et bien que le cœur de l'activité reste la pratique du paddle, la période hivernale est sujette à la découverte d'activités complémentaires telles que la marche nordique, le pilate ou même le stretching.

Néovent a déjà lancé sa politique d'investissement pour 2022. D'abord via le renouvellement d'une partie de sa flotte optimiste qui sert principalement à l'accueil du public scolaire, mais également avec l'achat de 2 windfoils (planches à voile à foil). Ces deux nouveaux supports ont pour vocation de répondre aux attentes des pratiquants qui souhaitent diversifier leurs possibilités de pratique. Outre surfer sur la vague de la pratique innovante du foil, Néovent sera la première structure à proposer ce support au niveau régional et s'inscrit donc comme le précurseur du windfoil en Région Centre Val-de-Loire.

Florent COLLIN, Directeur
06 40 41 72 20
contact@neovent.org



Association de Chasse de Villiers-sur-Loir

Ensemble, soyons vigilants !

Voici le panneau pour prévenir de tout accident...



Nous prenons soin de disposer ces panneaux de signalisation, aux abords de la zone de battue.

Merci alors de contourner cette zone, pour la sécurité de tous.



A l'issue de la battue, les panneaux seront retirés de la zone de risque, laissant la liberté de pénétrer sans danger.

Pour une cohabitation harmonieuse !

Jérôme HERVET, président

De la musique...enfin !

En mai et juin derniers, après le sommeil musical imposé par les contraintes sanitaires, il nous a été possible de nous retrouver dans notre salle préférée. La plupart d'entre nous avait continué à s'entraîner régulièrement, mais, la musique étant faite pour être partagée, ressentir à nouveau le plaisir de jouer ensemble nous a tous réjouis. Il était malheureusement bien tard pour monter un programme musical digne de ce nom. Nous avons donc puisé dans des œuvres déjà travaillées et des pièces simples à exécuter.

Invitée par Louise Lapiere, initiatrice de cet événement musical, notre harmonie a participé début juillet à la nouvelle édition de la journée de festival de musique Es-sertinages, au hameau de l'Essert à la Ville-aux-Clercs. Ce fut un moment musical très agréable, dans la convivialité et la simplicité. Cela nous a motivés et a contribué à redonner l'élan nécessaire au redémarrage de nos répétitions.

Soirée champêtre du 14 juillet

Le temps n'était vraiment pas engageant, on a dû rappeler Pierre qui, voyant l'état du ciel était persuadé que le concert n'aurait pas lieu...



Nous n'étions pas très nombreux, mais bien à l'abri sous un petit barnum, la pluie ayant fait une pause bienvenue, ce petit moment a pu égayer de sa touche musicale cette soirée qui renouait avec la tradition villiersoise. Musique, harengs, saucisses, frites, tablées amicales, feu d'artifice et bal, c'était la vie qui reprenait enfin...

Concert de la Saint-Gilles

Depuis plusieurs années, l'harmonie reçoit un formidable cadeau à la Saint-Gilles : anciens musiciens, amis musiciens, copains d'amis musiciens, copains musiciens d'amis, enfants musiciens de musiciens, c'est magique ! L'orchestre passe de quinze à plus de trente, c'est un



vrai plaisir de partager cette belle fête de notre village, avec cette année la primeur de le faire sur notre nouvelle place. Les « anciens » guident les invités, quelques musiciens « pro » ont la gentillesse de se joindre à nous, c'est un pur moment de bonheur pour notre petite harmonie. On espère que cette tradition se poursuive !

Sessions musique des Balkans

Notre village a la très grande chance de compter parmi ses habitants un clarinettiste exceptionnel, notre ami Rémi Delangle. Musicien de la Garde Républicaine, il est aussi passionné par la musique des Balkans. Nous avons convenu de faire avec lui des sessions autour de ces musiques début 2021. Cela n'a pu en fait se mettre en place qu'à partir du mois de novembre. Ce répertoire est assez éloigné du répertoire habituel des harmonies et c'est donc un vrai travail d'initiation qu'il a commencé à faire avec nous. Rythmes et sonorités typiques, essais de jeu par cœur, parties interchangeables, cette aventure est très riche. Pour donner encore plus de sens à nos rencontres, c'est avec son accordéon rapporté il y a peu de voyage que Rémi nous fait partager avec patience et simplicité cette musique venue de l'Est.

On en redemande !



Sainte-Cécile

Depuis plusieurs années, pompiers et musiciens se réunissent pour fêter leurs saintes patronnes, Sainte Barbe et Sainte-Cécile. Le Père Lam a tout d'abord célébré une messe en l'église Saint-Hilaire, messe au cours de laquelle l'harmonie a interprété plusieurs pages musicales choisies, et accompagné les chants liturgiques repris par l'assemblée. Nous nous sommes tous retrouvés à l'Artésienne pour un vin d'honneur fêtant aussi la remise de médailles chez les pompiers, puis autour d'un repas amical confectionné par les artisans de notre village.

Après avoir savouré un montage photos sur la Saint Gilles 21, un orchestre insolite s'est mis en place, sous la houlette de Xavier. Equipé de BoomWhakers, ces gros tubes plastiques qui produisent un son quand on les frappe sur un objet ou sur une partie du corps, guidé par une partition géante projetée, l'orchestre multicolore, très concentré, a ainsi réussi la performance de partager un moment musical très sympathique !

Goûter des aînés

Comme le veut la tradition, les musiciens de l'harmonie offriront un petit cadeau musical à nos aînés. Le 18 décembre, après un concert de Noël, ils serviront à tous un goûter offert par la mairie. De la musique, un chocolat chaud ou un café, des viennoiseries, un moment amical et convivial pour donner à chacun un peu de douceur en ces temps difficiles.

Odile MÉSANGE, directrice

Vendôme Triathlon

Vers une année 2022 passionnante et exceptionnelle !

L'assemblée générale ordinaire de Vendôme Triathlon s'est déroulée devant une salle pleine. Teddy Soulis, président de l'association, a rappelé lors de son rapport moral, les nombreux obstacles rencontrés cette année, qu'ils soient d'ordre



sanitaire, financier, organisationnel ou humain. Mais c'est bien connu, l'adversité forge un collectif. Pour pouvoir honorer son projet associatif, Vendôme Triathlon a fait un choix stratégique fort en se séparant de son entraîneur pour recruter Hugo Lancelin, nouveau chef d'orchestre sportif de Vendôme Triathlon. Grâce à ses diverses formations, ses compétences pédagogiques et sa capacité à forger une dynamique de groupe, Vendôme Triathlon a pu rapidement jeter les bases d'une section Santé et développer son école de Triathlon.

Tennis Club



Malgré la crise sanitaire, le TCVA a réussi à garder une dynamique positive. En novembre 2020 nous avons subi de nouveau le confinement, ce qui nous a obligés à annuler les cours. Après les vacances de printemps, nous avons repris les cours le dimanche matin en extérieur, vu que nous ne pouvions pas accéder au gymnase de Lunay pour cause de réparation. C'est sur les courts de Villiers-sur-Loir qu'ils ont eu lieu pour le plus grand bonheur des enfants et des adultes.

A la demande de l'école d'Azé, nous sommes intervenus pour une initiation au tennis sur une durée de 5 semaines. D'une part le lundi après-midi avec les CM, encadrés par notre moniteur Cyril Tanvier. D'autre part le jeudi matin pendant 2 heures. 1 heure avec les grandes sections et les CP, la deuxième heure avec les CM, encadrés par Cyril Huon, éducateur sportif de l'Éducation natio-

Le bilan financier, pourtant source d'inquiétude, est finalement très positif. La rigueur budgétaire prônée par Teddy Soulis a porté ses fruits et permet d'entrevoir l'avenir avec sérénité. L'organisation du triathlon en septembre dernier et les subventions exceptionnelles accordées dans le cadre du plan de relance associé à la crise sanitaire ont aussi fortement contribué au succès de cet exercice comptable.

L'année 2022 s'annonce enthousiasmante. Ainsi, le nombre de licenciés a progressé de 60 % à environ 165 adhérents. L'école de triathlon est passée



nale. J'ai participé à toutes ces interventions en soutien aux moniteurs et aux enseignants. Ainsi, nous avons pu approcher presque une quarantaine d'enfants, ce qui a eu une incidence positive sur les licences de 2022 et nos cours sont complets.

Tous les championnats départementaux et régionaux ont été annulés. Le club s'est inscrit pour les tournois seniors et vétérans, sans avoir la certitude de pouvoir les réaliser. Finalement nos tournois ont pu se tenir du 23 juin au 17 juillet. Malgré une météo défavorable et même si la participation était inférieure aux tournois 2019, le fait d'avoir pu les réaliser nous a remis du baume au cœur. Notons également que le GECTSEN (groupement d'employeurs du secteur nord) a réitéré son tournoi auquel notre club a pris une part active.

Pour l'heure, les championnats départementaux ont eu lieu, les cours enfants et

de 38 à 64 enfants. Tous sont réunis le mercredi après-midi à partir de 13h45 au plan d'eau de Villiers-sur-Loir. Un véritable collectif d'entraîneurs s'est créé autour d'Hugo Lancelin avec la volonté commune d'assurer une continuité pédagogique et une progression sportive pour tous.

Le repas des bénévoles, organisé à l'Artésienne, grâce au prêt à titre gracieux de la mairie de Villiers-sur-Loir, fut un moment de partage et de convivialité fort. Nous avons dévoilé, à cette occasion, le futur programme du triathlon des coteaux du Vendômois et ses parcours.

Si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : vendometriathlon@yahoo.fr

L'organisation du prochain triathlon des coteaux du Vendômois, les 21 et 22 mai 2022, est d'ores-et-déjà lancée et les inscriptions, ouvertes depuis un mois, commencent à affluer. Villiers-sur-Loir devrait accueillir plus de 1500 triathlètes prêts à en découdre dans le plan d'eau, sur les routes vallonnées et les sentiers locaux. N'hésitez pas à venir les encourager ! Le spectacle est garanti !

Teddy SOULIS, président

adultes également, et comme je le signalais précédemment, avec beaucoup de succès, ce qui nous a obligé à reprendre une demi-heure de cours. Nous allons mettre en place des compétitions pour les enfants sous forme de tournois galaxie avec les autres clubs du secteur nord.

Nous avons tenu notre assemblée générale le vendredi 08 octobre. Peu de changement dans le conseil d'administration.

Président : Philippe Guellier. Vice-président : Damien Duveau. Secrétaire : Xavier Follenfant. Secrétaire adjoint : William Duveau. Trésorier : Fabien Hubert. Trésorier adjoint : Mikaël Coubard, également correspondant départemental. Membre : Emmanuel Noszcowicz.

Ainsi, malgré une situation sanitaire de nouveau précaire, nous gardons le cap et le moral.

Philippe GUELLIER, président

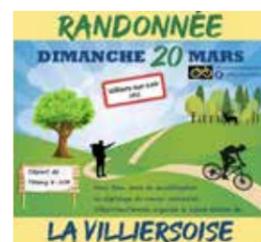
Randonnée pédestre ou VTT La Villiersoise 2

Après 2 années de pause à cause des conditions sanitaires, le club Villiers Tout Terrain, qui rassemble des passionnés de VTT de la région, organise la 2^e édition de sa randonnée, La Villiersoise.

Le club vous accueillera pour un départ depuis le plan d'eau de Villiers-sur-Loir le dimanche 20 mars à partir de 8h et jusqu'à 10h pour, au choix :

- Une randonnée VTT qui vous emmènera vers le bois de l'Oratoire, et des boucles complémentaires allant jusqu'à Azé et Danzé pour la plus grande. Les parcours permettent de partir au choix pour 16, 25, 32, 42 ou 52 km. Les boucles dans le bois de l'Oratoire vous permettront de découvrir les singles préférés des membres du club. Les boucles supplémentaires des sentiers moins connus dans des bois privés ouverts pour l'occasion. Un ravitaillement où passeront 2 fois les vététistes engagés pour les plus grandes distances permettra de reprendre de l'énergie.

- Une randonnée pédestre avec un parcours de base de 6 km entre le plan d'eau et Rochambeau que l'on peut compléter avec 2 boucles, une vers Thoré-la-Rochette de 8 km et une sur les hauts de



Villiers-sur-Loir de 4 km permettant des parcours de 6, 10, 14 ou 18 km. 2 ravitaillements sont organisés sur les parcours.

Cet événement est organisé en partenariat avec la ligue contre le cancer dans le cadre de mars bleu. 2 € seront reversés à la ligue pour chaque inscription et une animation sur la prévention du cancer colorectal sera organisée au point de départ.

Inscription 6 € pour le VTT, 3 € pour la marche. Prévoir votre gobelet pour les ravitaillements. Application des règles sanitaires qui seront en vigueur au 20 mars.

Renseignements : www.facebook.com
Adhésion : 30 € par an
06 28 43 37 49

Alexandre VERDIER
Julien ORTET, président

Virades de l'Espoir

2021, quelle aventure ! Après des « oui » des « non » des « peut-être » nous avons réussi à nous retrouver pour la 24^e édition des Virades de l'Espoir en Vendômois, maintenir nos activités avec de nouvelles contraintes mais surtout la plus imprévisible ... la pluie. Nous pouvons dire que cette virade a été bien arrosée et malgré tout quelle joie de se retrouver tous ensemble : randonneurs, cyclistes, vététistes, pêcheurs, boulistes, partenaires, bénévoles, représentants des communes, du département et de l'état et vous. Nous avons tout prévu : la distribution de gel, le passe-sanitaire, les masques, les gestes barrière mais pas les parapluies. Nous avons été bien mouillés mais heureux de marcher pour la bonne cause, de boire un verre, de manger une barquette de frites ou une crêpe, d'assister et d'applaudir le spectacle de Vendôme show (pour lequel il a fallu user de la serpillère entre chaque danse), d'acheter un ballon pour gonfler la traditionnelle grappe élevée dans le ciel en fin de journée, d'acheter son billet de loterie pour espérer être appelé au moment du tirage du gros lot ... Mais c'est cela la Virade de l'Espoir en Vendômois, la solidarité même tout mouillé ! Encore une fois nous avons pu, grâce à vous, récolter des fonds pour poursuivre la recherche et améliorer le confort des patients atteints par la mucoviscidose. Pour cette année nous avons pu reverser au siège de l'association la somme de 16195 €. Un grand merci. En 2021, les Virades de l'Espoir ont revêtu une symbolique particulière : une avancée spectaculaire dans la recherche et la proposition d'un nouveau traitement qui concerne 2/3 des patients atteints de mucoviscidose. Ce nouveau médicament Kaftrio®, agit pour la première fois sur les causes de la maladie. Les nombreux patients éligibles (par leurs mutations génétiques) rapportent une diminution significative de l'ensemble des symp-



tômes et troubles liés à la mucoviscidose particulièrement les manifestations respiratoires. Ci-contre le témoignage d'une patiente : « Depuis ce fameux 17 juillet, et la prise du médicament Kaftrio®, ce que je n'avais jamais imaginé est arrivé... un jour, deux jours, trois jours puis une semaine, un mois... sans tousser du tout, sans faire de kiné parce qu'il n'y a rien à cracher. Passer trois semaines de vacances sans faire de kiné, de vraies vacances ! Ce n'était ni espéré ni même attendu. Si je ne suis pas guérie - certaines fonctions et certains organes atteints ne retrouveront pas leur état malgré les médicaments - je vis mieux. Vos dons nous ont donné du souffle ! Mais vos dons sont encore nécessaires pour aller encore plus loin, et pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier de ce traitement. Cette année, l'Espoir a grandi et notre espérance de vie s'est allongée. Alors un immense merci ! » Et n'oubliez pas vous avez la possibilité de soutenir l'association Vaincre la mucoviscidose tout au long de l'année, votre don ouvre droit à une réduction fiscale de 66% pour les particuliers (un don de 20 € vous coûtera réellement 12 €).



Plus localement vous pouvez aussi rejoindre notre chaleureuse équipe de bénévoles qui œuvrent toute l'année pour les Virades de l'Espoir. Des réunions, des échanges, des rencontres pour toujours nous offrir le plus beau des week-ends en faveur de la lutte contre la mucoviscidose. La préparation de la Virade de l'Espoir 2022 est déjà en cours, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook et www.virade.vaincrelamuco.org.

Contacts :

Ghislain Visse : 06 86 82 57 05
ghislain.visse@wanadoo.fr
(Président Virade du vendômois)

Jean-Marie Pinon : 06 81 98 67 06
jmarie.pinon@orange.fr
(Représentant départemental / Délégué territorial adjoint Centre Val de Loire / trésorier Virade du vendômois).

Ghislain VISSE, président

La Team FIT&CO

Pour le partage du sport à Villiers-sur-Loir !

La Team Fit&Co, c'est 95 licenciés qui peuvent se retrouver pour le plaisir du sport autour de Meggy et Neïla, deux coaches diplômées. Riches de leur expérience, elles proposent des séances de



gym douce, de renforcement musculaire et de cardio dance, sans oublier le cardio



training et le boxing. Il y en a pour toutes les envies ! Se dépasser et se dépenser, s'entretenir et prendre soin de soi, avec une forte dose de bonne humeur, c'est la recette idéale !

Grâce au légendaire dynamisme de Meggy et à la volonté commune de vivre le sport comme un partage, l'association s'est très vite constituée fin septembre 2021 avec un bureau plus motivé que jamais !

L'accueil chaleureux de M. Pigoreau et de toute l'équipe de la mairie de Villiers-sur-Loir permet de vivre pleinement chaque séance, salle de l'Artésienne.

Retrouvez-nous, les mercredis de 10h45 à 11h45 et les jeudis de 18h à 21h (tarifs à l'année de septembre à mi-juillet, en demi-saison ou au trimestre). Séances également à Naveil les lundis, salle de



la Condita entre 17h45 et 21h15. En période de pandémie, les directives gouvernementales sont respectées et appliquées : gestes barrières, pass sanitaire...

La Team Fit&Co c'est aussi des événements occasionnels ouverts à tous (4 € la soirée pour les non licenciés)

Soirée octobre rose et soirée Halloween automne 2021 !

Pour tous renseignements : horaires des séances, tarifs, événements et obligations de pass sanitaire : La team Fit&Co Place Louis Lègue, 41100 Naveil ateamfitandco@gmail.com

Maud Auclair : 06 72 21 59 85 et sur les réseaux sociaux « lateamfitandco »

Maud AUCLAIR, président

AAPPMA 2021



Cette année, la pratique en plein air de votre loisir pêche, vous a permis de parcourir les bords de rivière et les plans d'eau, tout en respectant les consignes sanitaires. La vente est de 1160 cartes de pêche, toutes catégories confondues, dont une augmentation de 6% sur les cartes majeures.

Nouveau conseil d'administration

Le samedi 23 octobre, à la salle des fêtes de Saint-Martin-des-Bois, au cours de l'assemblée générale s'est déroulée l'élection du renouvellement du conseil d'administration. 24 adhérents ont voté, à bulletin secret, 12 membres se sont

présentés et ont été élus.

Président : Ghislain Sutton
Trésorier Adjoint : Patrick Bourgoin
Vice-Président : Jean-Yves Sur
Secrétaire : Sébastien Deniau
Trésorier : Bruno Pierre
Secrétaire Adjoint : Cédric Garnier
Bureau : Romain Savatier, Pascal Ploux, Jean-Félix Savineaux, Thomas Racinet, Jean-Jacques Leroy, Louis Bourgoin
Vérificateurs aux comptes : Serge Savineaux et Philippe Colas

Manifestations

En début d'année, certaines manifestations pêche ont été annulées, à cause de la Covid. Seul, un enduro carpes a été maintenu, au mois de septembre, au plan d'eau de la Pâquerie à Tréhet.



Les membres du conseil d'administration

15 équipes de deux y ont participé.

Ecole de pêche

La session de printanière a eu lieu, avec des séances d'initiation à la pêche à la truite en rivière et à la pêche à la mouche.



33

TTVL

Saison 2021

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents qui sont venus renforcer les différentes équipes : conducteurs, chefs de train, accompagnateurs, billetterie et «taupiers» chargés de l'entretien de la voie entre Montoire et Trôo.

La saison a été très satisfaisante, malgré le contexte sanitaire et la reprise tardive de l'exploitation le 3 juillet : 2 792 passagers, 54 voyages, 1 857 km parcourus. N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus!

Grand projet pour le week-end de Pentecôte 2022 : fête de la locomotion pour les 70 ans de l'autorail et les 30 ans de son exploitation en Train Touristique



Circulations 2022

Du 26 mai au 18 septembre,

Les samedis, dimanches et jours fériés : départ de l'ancienne Gare de Thoré : 14h25 - Retour 17h15

Voyages supplémentaires du 12 juillet au 25 août

Le mardi et jeudi matin : départ 9h25 - retour 12h15

Voyages supplémentaires du 24 juillet au 21 août

Le dimanche matin : départ 9h25 - retour 12h15



Tarifs

Plein tarif : 15 €

Groupes : 12,50 €

Jeunes de 5 à 16 ans et personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% : 8,50 €

Gratuit pour moins de 5 ans

Renseignements pratiques :

Association TTVL / Mairie / 41100 Thoré-la-Rochette

Tel : 02 54 72 95 03

E-mail : ttvlmairie@orange.fr - Site : ttvl.fr

Office de Tourisme de Vendôme : 02 54 77 05 07

La terrible guerre de 1870 à Villiers

La guerre franco-allemande (ou franco-prussienne) de 1870 - 1871

La guerre est déclarée le 19 juillet 1870.

La Mobile du Loir-et-Cher, créée en octobre de la même année, perd les deux tiers de ses hommes au combat.

Jules Tanviray, soldat de la Garde nationale de Villiers, Mobile de Vendôme, s'illustrera au château de Villepion (Eure-et-Loir) en récupérant le drapeau de la mobile sur le champ de bataille.



16 décembre 1870, les premiers Prussiens s'installent à Villiers.

Comme toutes les communes occupées, Villiers va subir réquisitions et pillages pour nourrir hommes et chevaux des Prussiens.

- Aux sous-officiers et aux soldats, à midi, une soupe, 500 grammes de viande ou de fromage. Le matin, du café avec du beurre ; chaque jour, un kilogramme de pain, 100 grammes de beurre.

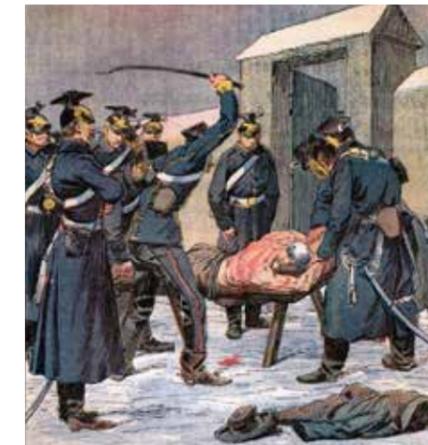
- Aux officiers : à midi un dîner composé d'une soupe, d'un plat de légumes avec de la viande, du rôti et d'un litre de vin. Le matin, un déjeuner de café ou thé, avec du pain et du beurre. Le soir, un « souper de thé », avec du pain, du beurre, et de la viande froide ou un plat chaud avec de la viande.

- Pour chaque cheval, 6 kilogrammes d'avoine, 3 kilogrammes de paille et 3 kilogrammes de foin

De nombreuses sources, dont le « Journal d'un Vendômois » de Monsieur Neilz, cultivateur à Courtiras, « L'Armée de la Loire » de Grenest, les archives départementales de Loir-et-Cher et celles de la commune de Villiers, la bibliothèque de Vendôme, internet, permettent d'évoquer ces jours sombres de notre village...

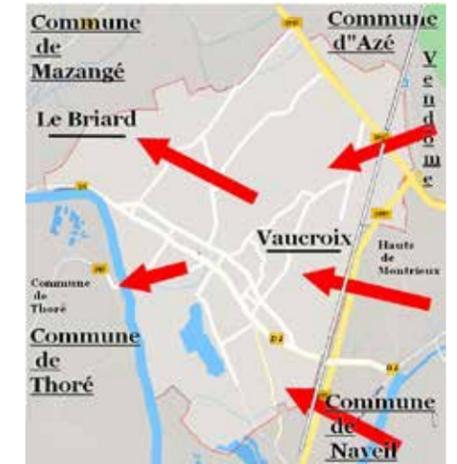
Dimanche 25 décembre, deux escadrons prussiens, précédés d'une fanfare, quittent Vendôme, défilent à travers Montrieux et Villiers et après avoir tiré un coup de canon, retournent à Vendôme.

Jeudi 29 décembre, une avant-garde de la Division du Général Jouffroy, forte de quatre-vingts hommes, vient occuper les hauts de Saint-André et du Gué-du-Loir. Elle s'accroche avec cinq éclaireurs Uhlans qui se repliaient sur Vendôme. Un des Uhlans est mortellement blessé. En représailles, un détachement du 79^e Régiment hanovrien entre dans Villiers et capture les seize premiers habitants rencontrés. Leur chef exige que lui soit remises toutes les armes de la commune et pose une réquisition immédiate de vingt-quatre sacs d'avoine. Dans l'impossibilité de satisfaire cette exigence, le maire, Monsieur Fortier, est fouetté jusqu'au sang devant chez lui, au Pertuis Hennequin (aujourd'hui l'école)



« Les Prussiens sont furieux. Ils se livrent toute la nuit à un pillage effréné, éclairés à giorno par 350 kilos de chandelles qu'ils ont découverts dans une cachette, à la fabrique de Monsieur Michel Eugène Collin ».

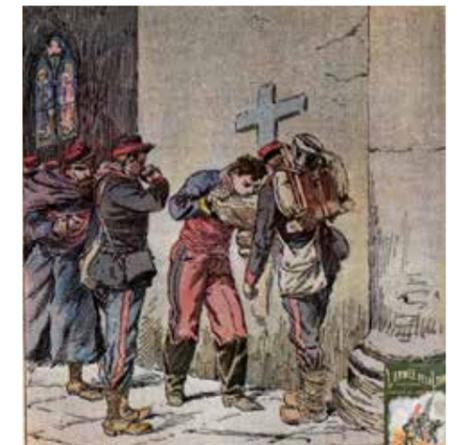
- Les Prussiens se cantonnent autour et dans le cimetière de Villiers : 12 canons y sont repérés.



Au cimetière, ils ne respectent même pas les tombes et relèvent les dalles pour s'en faire des abris

« Le 7 janvier, à huit heures du soir, quatre officiers allemands obligent le curé Rosignol de Villiers à ouvrir les portes de son église et y enferment vingt-deux prisonniers français, leur refusant tout aliment et toute boisson. Les malheureux à demi morts de soif, se partagent le contenu du bénitier. Des factionnaires faisaient bonne garde à la porte du sanctuaire. Mais une petite porte latérale avait été oubliée : la femme Gillard, préposée au service de l'ambulance établie à la mairie, résolut de délivrer les prisonniers. Elle parvint à se procurer des vêtements civils, et, au milieu de la nuit, les leur remit par cette seconde porte, dont elle avait une clef. Leur déguisement opéré, ils purent sortir un à un et se réfugier dans les maisons du voisinage ».

Madame Anne Louise Bourdain veuve Gillard, (1811-1879) était épicière et habitait en face de l'église (cette maison est aujourd'hui démolie.).



Usep de Villiers-sur-Loir



Une sortie sportive en plein air au plan d'eau de Lunay sous le signe de la fraternité.

Le 25 novembre 2021, nous, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de Villiers-sur-Loir, avons rencontré les élèves de l'école de Montoire avec la maîtresse et les parents accompagnateurs, que nous remercions.

Les animateurs de l'Usep 41, Valérie, Alexis et Julien, après l'échauffement, nous avons appris un haka.

Météo du jour ensoleillé.

Il faisait froid, la forêt était boueuse, glissante et piquante d'orties, mais les activités d'endurance et d'orientation étaient super bien.

Organisation de la journée

Quatre jeux, quatre espaces pour découvrir :
- comment on se repère sur un plan pour mieux s'orienter dans l'espace
- comment on cherche une balise dans les bois en s'entraînant,
- comment on gère son effort en courant longtemps

- comment on arrive au bout d'un « crossathlon » en cumulant les efforts de chacun sur 9 ateliers de sauter, lancer, courir, rester en équilibre...

Les équipes des verts, bleus, jaunes et rouges se sont confrontées sans s'affronter, juste pour le plaisir du jeu !

Dans les jeux d'orientation, on devait lire les fiches explicatives des règles de jeu avec un adulte et mettre en œuvre une ou plusieurs parties pour que chaque joueur puisse réussir.

Dans le jeu du béré, il fallait retrouver avant le joueur de l'autre équipe, un plot avec le bon numéro tel qu'il était indiqué sur le plan : rapidité et observation !

Dans le billard, il fallait réaliser une trajectoire dans l'ordre sur un parcours sans erreur : mémoire et rapidité !

Pour la course aux bouchons au milieu de la peupleraie, les CE2 ont couru 8 minutes et les CM 10 minutes, un cross où l'enjeu était collectif. Chaque équipe a comptabilisé entre 65 et 80 bouchons : effort et solidarité !

Enfin, l'activité qui a fait l'unanimité et où nous avons pris un très grand plaisir : c'est la course aux poinçons. Dans la forêt, à la manière de Koh Lanta, nous avons cherché dans un rayon de 10-15 mètres autour d'une balise, des poinçons parmi les 14 qui étaient cachés.

Le midi, on a eu une sacrée chance car les cantinières Jennifer et Murielle nous avaient préparé une soupe aux légumes, livrée par Sandrine et servie bien chaude alors que nous pique-niquions dehors sous un soleil d'automne !

Dans un contexte où il est difficile d'organiser des rencontres entre écoles, nous avons passé une journée avec les élèves de Montoire mais sans brasser, en respectant les distanciations et surtout avec une grande aération !

Quel plaisir de respirer et de courir en pleine nature avec les copains !

Elikya, Marianne, Zohra, Octave et Lucas et Céline la maîtresse

Céline CAGNAT-SUBILEAU,
professeur des écoles



Ces 22 prisonniers étaient 16 habitants de la commune pris au hasard, et 6 soldats destinés à servir de bouclier humain pour les jours à venir.

Le pont de Rochambeau sera détruit par les Français pour protéger leur retraite, comme dans de nombreuses communes, pour empêcher la traversée du Loir. Il sera reconstruit en 1872.

La guerre prendra fin officiellement avec la signature du traité de Francfort le 10 mai 1871.

Mais les Prussiens restèrent en France jusqu'au paiement de la dette de guerre (5 milliards de francs) le 16 septembre 1873.

Cette guerre a vu tomber 5 Villierois :

Ambroise Michel Cousin, vigneron, mobilisé le 17 août 1870, Mort à 22 ans le 10 janvier 1871 à Parigné-L'Evêque (72)

Antoine Nourry, apprenti marin, mobilisé le 13 août 1870 à Brest, mort à 20 ans le 1^{er} février 1871 à Vierzon (18)

Louis Adrien Norguet, tailleur de pierre, mobilisé le 21 août 1870, mort à 24 ans le 3 février 1871 à Paris

Pierre Armand Verron, carrier, mobilisé le 17 août 1870, fait prisonnier à Loigny, mort en captivité à 23 ans le 1^{er} mai 1871 à Cherbourg

Michel François Noury, tuilier, mobilisé le 18 août 1870 mort à 23 ans le 5 mai 1871 à Paris

Michel RENVOIZÉ



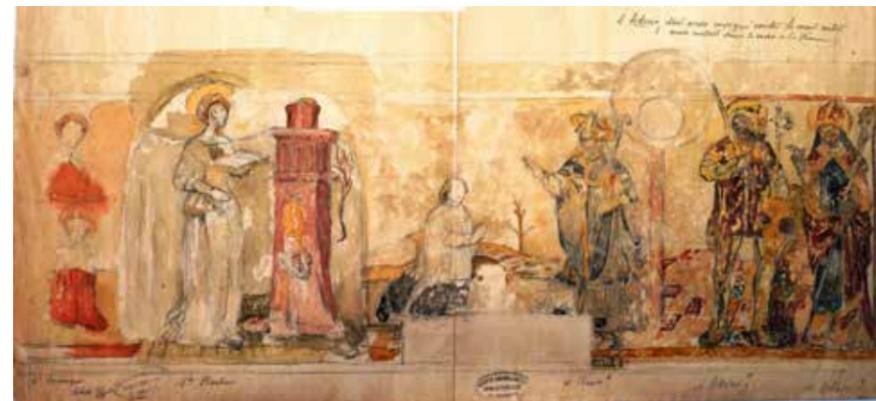
Les métiers à Villiers vers 1870

Métiers	Nom de famille
Avoué	Fonteneau Jacques
Notaire	Boué Jean
Percepteur	Vivielle
Instituteurs	Brindeau Marie Juin Désiré
Médecin	Silly Charles
Curé	Rossignol Jean
Arpenteur	Launay J.B.
Buraliste	Debiais Alexandre
Garde Champêtre	Corbin Jean
Auberges	Serpin Auguste Gauthier Georges Domaitre-Tanviray Malangeau Fouquet Eugène
Bouchers	Gentils Auguste Chaillou Charles
Boulangers	Talbot Etienne Serpin Auguste Meraux
Bourrelier	Gillard Auguste
Tanneur	Gaudier Louis
Café	Oury Louis Landier
Charpentier	Chauvin Charles Gatinais Louis Couty Louis Mory Théodore
Carriers	Collin Jean-Louis-Armand Auviller Désiré Aubert Félix Pelletier André Cointreau
Comédienne	Demerson Anne
Commissionnaire en vin	Noury-Domaitre Fouquet Théodatea
Coordonnier	Mettraye Etienne Bourreau François
Épiciers	Gillard Nicolas Doré Martin
Fabricants de chandelles	Collin Eugène
Maçons	Vergeot Jean Tiar Jules Martin Louis Boulay-Auville Pimpault Pierre
Maréchaux-Ferrants	Pillon Ernest Bourdain Charles Aubert Eugène
Marchand équipement militaire	Gouery François-Jules
Marchand de beurre	Arnoult Pierre
Marchand de fromage	Renard Louis
Marchand de tissus	Vve Riviere-Tanviray Éliisa
Menuisiers	Chatel Philippe Chauvin Frédéric
Serrurier	Launay Joseph
Sabotier	Denis Napoléon Soussieux Anatole Trottereau Henri
Tailleur	Collin Jacques
Tisserands	Mettaye François Ganne Pierre

Du nouveau pour notre église

L'église de Villiers-sur-Loir est connue, si l'on en croit Henri Mésange, pour être celle qui, dans le département du Loir-et-Cher, comporte le plus grand nombre d'objets mobiliers classés. C'est dire la richesse de ce trésor d'art sacré dont les maires et les desservants successifs ont la charge depuis 1791. Ils en sont légalement les conservateurs sous la tutelle des Monuments historiques. Elle est aussi connue pour ses peintures murales

tures inconnues et cachées de différentes époques, que l'on devinait par moments sous le badigeon. Nous partions un peu à l'aventure ! Il est alors fait appel à l'Atelier Moulinier (très connu et situé à Naveil) pour réaliser une étude préalable. Celui-ci, saisi en février 2020, a rendu son étude préliminaire¹ à la nouvelle équipe municipale après s'être livré à un travail en profondeur. Il nous a révélé sa découverte inattendue en juin 2020.



découvertes en 1927 dont le fameux Dict des trois morts et des trois vifs. Or, elles s'effaçaient lentement et inexorablement devant nos yeux. Il fallait agir. Conseiller municipal, j'en ai convaincu le maire M. Ménard et mes collègues du Conseil. Les opérations purent s'engager en 2020, et se poursuivent fort heureusement aujourd'hui sous le contrôle des Monuments historiques et le suivi attentif de la municipalité Pigoreau. Par ailleurs, je pensais depuis toujours que, un peu comme à Lavardin, notre église était couverte de pein-

Découverte de nouvelles peintures murales à l'église

La principale découverte est celle d'un ensemble de figures des apôtres appelé le « collège apostolique » complètement inconnu, dont on a pu dégager quelques traces. Sur douze, il subsiste cinq ou six apôtres. Probable esquisse d'un projet non réalisé (mais non effacé) antérieur aux panneaux que nous admirons aujourd'hui. Cette découverte est une avancée au plan archéologique et un jalon important dans l'histoire de notre église et de ses décors peints depuis sa reconstruction à la fin de l'époque gothique et au début de la Renaissance. On a aussi découvert un personnage accoudé à une fenêtre : inconnu totalement. Tout ceci a été peint avant la création des deux chapelles du transept, donc très tôt, peut-être lors de la consécration par l'évêque de l'édifice reconstruit après la guerre de Cent ans. Ce n'est qu'une hypothèse. L'étude préliminaire de l'Atelier Moulinier définit au moins quatre campagnes² successives de peintures et sans recouvrement de l'une sur l'autre. On pourra ain-



1. Villiers-sur-Loir. Église Saint-Hilaire. Étude préliminaire des peintures murales, juin 2020. Atelier Moulinier, Naveil. Par Frédéric Quily et collaborateurs.
2. Sans parler de la litre funéraire des parents du maréchal de Rochambeau qui couvre les murs.

si les présenter toutes sans avoir à faire de choix cornélien entre elles : point à confirmer lors du futur grand chantier de dégagement et de restauration.

Découverte de relevés colorés réalisés vers 1930

Pour faciliter le travail des restaurateurs sur des peintures très effacées, d'anciennes photographies ou dessins d'époque seraient très utiles. C'est une évidence : je me suis donc mis en chasse et finalement ai pu découvrir avec l'aide de M. Serge Dupré, des relevés des années 1930 réalisés peu après la découverte et donc avant l'effacement dû à la lumière naturelle et au soleil trop généreux de nos étés villierois. Ils sont le fruit du travail bénévole d'une ancienne professeur de dessin du lycée de Vendôme que l'on voit sur d'anciennes photos en robe longue grimpée sur une échelle avec son matériel à la main ou installée dans la nef pour reproduire ce qu'elle voyait. Voici les photos de ces dessins conservés par la Société archéologique du vendômois et le musée de Vendôme.

Ces relevés précieux vont donc nous permettre de comprendre des éléments peu lisibles, voire totalement effacés de nos jours. C'est ainsi qu'ils nous restituent le cavalier central tel qu'il a été vu en 1927 et a quasi disparu ; ainsi qu'un chien dressé sur ses pattes arrières au pied du calvaire, totalement effacé de nos jours. La comparaison entre les relevés de Mlle Trocmé et les peintures actuelles laisse voir bien des disparitions depuis 1925-27. Celles-ci sont le résultat de la perte de lien des pigments de mise en couleur des décors. Une partie de cet habillage coloré, encore présent en 1927, s'est malheureusement envolé. Pourra-t-on y remédier ? C'est ce que nous verrons lorsque le chantier s'ouvrira.





Un chantier de restauration à venir

L'étude nous apprend que le grand saint Christophe est réalisé en peinture à la détrempe avec des pigments ocres et jaunes : la partie droite en bas du géant, peu lisible, serait aux yeux des restaurateurs la représentation de la rive de départ du géant « porte Christ ». Les pigments du grand Dict³ en haut et à droite, sont identiques avec, en sus, des traces de peinture à l'huile. Un texte (une morale ?) devait figurer entre les deux traits ocre horizontaux : à confirmer. La morale habituellement associée au Dict est : « *Tel tu*

bien lisible⁴. Quant à sainte Barbe, vu l'usure de la peinture à la détrempe, c'est le dessin préparatoire qui transparait. Des traces d'oxydation sur le visage seraient dues au blanc de plomb ; on confirme la présence à ses pieds d'une donatrice ou orante, dont elle serait la sainte patronne. Des deux saints suivants, le guerrier serait saint Georges ou saint Maurice. Nous penchons pour le premier car il est le saint titulaire de la collégiale du château de Vendôme et d'autres églises du pays. L'évêque pourrait être le saint titulaire de l'église de Villiers : saint Hilaire de Poitiers. Enfin, pour le dernier tableau du mur nord, représentant saint Jacques et saint Thomas, l'étude conclut à une peinture plus tardive.

Au mur sud, dans la scène de saint Éloi, est mise en œuvre la technique de la peinture à l'huile sur une préparation ocre jaune. La scène légendaire du saint maréchal-ferrant et du cheval à la jambe coupée est bien lisible, sur un fond de rinceaux verts et rouges tracés au pochoir. Il est entouré à droite d'un saint portant un livre ouvert, non identifié, et à gauche, toujours d'après les restaurateurs, du Christ aux liens, là où j'avais vu un chevalier appuyé sur le pommeau de son épée (?). Toujours au sud en avançant vers le chœur, on rencontre trois petits personnages agenouillés, probablement aux pieds d'un saint patron. Un texte, illisible accompagne la scène.

4. Rappelons que le suaire de Turin devient propriété des ducs de Savoie et objet d'un culte de relique de la Passion dans la seconde moitié du XV^e siècle justement.

es, *tel j'ai été ; tel je suis, tel tu seras* ». Un memento mori percutant en somme. Quant aux chiens et à la pie qui intriguaient tant Henri Mésange, les restaurateurs les disent cohérents avec la scène principale ; ils sont agrémentés de « repentirs » du peintre ou de dessins préparatoires au charbon. Sainte Véronique est très effacée surtout le visage, mais reste

3. Voir le livre publié chez l'éditeur vendômois Cherche-Lune par C. Davy et alii sur les peintures murales du Val de Loir.

Trois donateurs ou trois membres d'une confrérie ?

En résumé, pas de découvertes renversantes sur les peintures dégagées en 1927, mais des confirmations et des questions ; elles seront bientôt nettoyées, restaurées avec soin, étudiées en détail et, après avoir été stabilisées et dégagées de tous éléments modernes, une possible restitution des éléments dégradés, sera étudiée en concertation avec la Conservation régionale des Monuments Historiques. Sans oublier l'apport des relevés Trocmé redécouverts et utilisés à bon escient par les talentueux restaurateurs de l'Atelier Moulinier.

L'état général des peintures est, contrairement à ce que nous pensions, plutôt satisfaisant, mais elles se trouvent assombries par une couche de poussière et recouvertes parfois par des enduits modernes, des rebouchages de trous pour la pose de ferrures. Le chantier est pour le moment suspendu et reprendra à l'issue du travail de couverture en tuiles redonnant à l'église son aspect antérieur. Les peintures existantes seront protégées puis nettoyées et restaurées soigneusement et nous pourrions donc les admirer d'ici deux ou trois ans !

Gérard ERMISSE

Conservateur général du Patrimoine.

Villiers-sur-Loir, une commune viticole

La vigne est présente dans la Vallée du Loir dès les 1^{er} siècles de notre ère. Au V^e siècle, on aurait goûté du vin nouveau le 6 août. Début VII^e, l'évêque du Mans donne des vignes au Mans et à Lhomme (72)

La première trace écrite de la viticulture en Vendômois est à Villiers, avec la donation en 1055 à l'abbaye de la Trinité (récemment fondée) d'un pré, une terre, une vigne à Villechâtain par Dame Aremburge.

Au XVIII^e, 40 % de la surface de la commune est en vignes, soit 400 ha : 303 ha en 1811, 200 ha en 1953 et 80 ha en 1985.

Au XIX^e, les coteaux pentus sont tous en vignes puis des vignes sont plantées dans la Vallée (Picavette, les Vivettes). Le vi-



gnoble se partage en closiers (domaines viticoles) appartenant à des propriétaires terriens. Dans la 2^e moitié du XIX^e siècle ce sont les vigneron qui se réapproprient les vignes.

Avant 1870, la vigne est cultivée en « foule » (placement désordonné, le viticulteur travaille autour des pieds) et l'accolage se fait avec des charniers¹.

Après 1870 et surtout après la guerre 14-18 les vignes sont plantées en rang pour une 1^{re} « mécanisation » avec le cheval et palissage avec des fils de fer.

Cette époque correspond à l'apparition des maladies telles :

- l'oïdium en 1848
- le mildiou en 1884
- le phylloxéra² apparaît dans la pente de

1. Charnier : avant le palissage sur fils de fer, l'accolage se faisait pied par pied autour d'un petit piquet : le « charnier ». Ce piquet pouvait aussi servir à piquer un morceau de viande pour le faire griller d'où son nom

2. Phylloxéra est un puceron dont la larve passe en terre et pique les racines de la vigne et provoque sa mort. Cet insecte serait d'Amérique du Nord.

la barre (en face de la Cave Coopérative) en 1879

-1885 pratiquement toutes les vignes sont touchées

-1890 1^{re} replantation de greffes soudées³ sur porte greffes américains.

Les rendements sont aussi disparates que de nos jours : 1819 80 hl/ha, 1821 presque rien.

Les cépages et le Pineau d'aunis

On estime à environ 80 cépages cultivés dans notre région avant le phylloxera (auvernat, gros noir, veret...). Le Pineau d'aunis fait son apparition à Villiers vers 1860-70 (après avoir remonté la Loire)

C'est un cépage productif assez résistant aux maladies (à part le botrytis) à peau noire et jus blanc.

Se développe au XIX^e une zone viticole à 200 km au sud de Paris allant de chez nous jusqu'à l'Yonne qui va fournir des vins à la région parisienne. Ce cépage, malgré sa peau noire, fera un vin blanc jaunasse (couleur pis de d'âne !) par pressurage direct.

Avant l'installation du chemin de fer (1867 Vendôme et 1881 Thoré) les vins allaient à Beaugency en charrette (et avaient la dénomination Vins de Beaugency), ils étaient embarqués sur des gabarres, remontaient la Loire, les mauvais vins allaient aux vinaigreries d'Orléans. Les vins empruntaient le canal Loire-Seine et arrivaient à Bercy. Avec le chemin de fer le commerce sera facilité (moins coûteux et plus rapide) mais entamera la migration du vignoble vers le sud. C'est le début (début XX^e) du déclin du vignoble ligérien.



3. Soudées : la vigne sauvage américaine est tolérante au phylloxera et des agronomes ont eu l'idée de greffer les cépages français sur les porte-greffes américains.



La cave coopérative du Vendômois

17 novembre 1929, après une période de rendements aléatoires et une terrible mévente, des vigneron de Villiers et Naveil décident de fonder une coopérative viticole, La Vinerie Coopérative des Coteaux du Loir.

17 mars 1930, achat des terrains à la Croix Noury. On va réceptionner des raisins à la vendange 1930. Imaginez la vitesse et le travail nécessaires pour faire le bâtiment le plus haut en 6 mois ! Grâce notamment à des travailleurs émigrés italiens.

Pendant la guerre on acceptera « temporairement » des sociétaires femmes dont les maris sont prisonniers et c'est Mme Godeau (femme du gérant prisonnier) qui fait tourner la cave.

De la collecte des vignobles de Villiers et Naveil, la cave collectera ensuite les vignes des communes environnantes allant jusqu'à 350 ha dans les années 1950-60, et 250 sociétaires, avec toujours une petite moitié du vignoble Vendômois.

Année 1990 - 2000, environ 200 ha de vignes, 2010 150 ha, aujourd'hui 120 ha apportés par 7 sociétaires !

Passage en AOC Coteaux du Vendômois en mai 2001 et projet du nom appellation « Vendôme ». La cave coopérative a perdu le nom du « Coteau du Loir » à cause du passage en AOC en 1948 des « Coteaux du Loir » (nos collègues viticulteurs de la Sarthe).

Il est possible d'organiser une visite des vignes et de la cave pour mieux connaître notre vignoble à partir de 20 personnes. S'adresser au secrétariat de mairie.

Viticulteurs vente directe

Cave Jumert, rue de la Berthelotière
Ariane Lesné, rue de la Boissière
Cave Coopérative du Vendômois, 60 avenue du Petit Thouars

Viticulteurs exploitants sans point de vente

Vincent Augis
Bruno Renard
Jean-Marc Deshayes
SEA domaine de Cocagne

Jean CHAILLOU

Source : M. Henri Mésange, Dictionnaire historique de Raoul de Saint-Venant.



Infos pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h
(fermeture semaine du 15 août)

Secrétariat de mairie :

☎ : 02 54 72 90 83
Fax : 02 54 72 73 96
mairie@villierssurloir.fr

ÉLUS & AGENTS

Conseil Municipal

Maire

Albert PIGOREAU

Maires-Adjoints et Délégué

Delphine JOSÉ-JULIEN : Affaires scolaires, social, qualité de vie

Michel LECOSSIER : Travaux, voirie, réseaux divers, bâtiments

Marie-Pascale TAILLARD : Commerce, artisanat, affaires culturelles, valorisation culturelle et économique, communication

Françoise MÉRAUD-BOYER : Urbanisme, finances et environnement

Conseillers Municipaux

Mario JOSÉ

Didier SALOU

Béline CANY

Thierry LEFERT

Madeleine GOUJON

Cyril MOREAU

Claire REGNAULD

Odile MÉSANGE

Stéphane ADAM

Nadine BLONDEAU

Services Municipaux

Personnels de la commune

Service administratif

Rose-Marie BLATEAU, secrétaire de mairie

Isabelle DAGUENET

Christelle MÉTIER

Service technique

Nicolas CORMIER, responsable

Franck ARMBRUSTER

Mathieu COUTY

Personnel école et entretien

Maryline BELLANGER

Dominique FILLATRE

Séverine MEILHON

Sylvie NEUILLY

Cynthia PIGOREAU

REPRÉSENTANTS ÉLUS

Sénateurs

Jean-Marie JANSSENS

jm.janssens@senat.fr

Jean-Paul PRINCE, suppléant de

Jacqueline GOURAULT

Député

Pascal BRINDEAU

☎ 02 54 89 01 72

pascal.brindeau@assemblee-nationale.fr

Président conseil départemental

Philippe GOUET

☎ 02 54 58 41 04

philippe.gouet@departement41.fr

Conseillère départementale

Monique GIBOTTEAU

☎ 02 54 58 43 51

monique.gibotteau@departement41.fr

ADMINISTRATIONS

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV)

Hôtel de Ville

Guichet unique (carte d'identité, passeport, inscription services communautaires...)

BP 20107

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 89 42 00

courrier@territoiresvendomois.fr

Hôtel des Finances

Trésorerie, Centre des Impôts et Service du

Cadastre

120 Bd Kennedy 41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 23 15 15

Direction Départementale des

Territoires – Maison de l'État

17, quai de l'Abbé Grégoire

41012 Blois Cedex

☎ 02 54 55 73 50

Conseil Départemental 41

Place de la République,

41020 Blois Cedex

☎ 02 54 58 41 41

Préfecture du Loir et Cher

1, Place de la République

41006 Blois Cedex

☎ 02 54 70 41 41

Sous-préfecture de Vendôme

Maison de l'État

BP 101 - 8 place St Martin

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 70 41 41

Syndicat ValDem (déchetterie)

☎ 02 54 89 41 17

Ouverture déchetterie de Naveil :

mardi, jeudi 14h /17h

Vendredi, samedi 9h/12h et 14h/17h30

ASSOCIATIONS

Culture

Bibliothèque

Nancy MÉNARD

66, avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 72 94 03

Club Créa

Joëlle GUÉRINEAU

41, avenue du Petit Thouars

☎ 06 24 94 33 93

Club Informatique

Stéphane ADAM

16 rue du Clos St Hilaire

☎ 02 54 72 76 07

Philatélie

Jean-Claude RAJALU

6 rue de la Boissière

Société musicale

Pierre JUMERT, Président

11 rue de Chantereine

☎ 02 54 72 91 39

Odile MÉSANGE, Directrice

39 avenue du 11 novembre

☎ 02 54 72 90 71

Trompes de la Boissière

William VOGT

24 rue Raimbaudière

41100 Thoré-la-Rochette

☎ 02 54 72 82 65- 06 81 32 57 10

Les Fées de l'(h)être

Sophie RAIVE

56 avenue Pierre Armand Colin

41100 Villiers-sur-Loir

☎ 06 14 67 62 09

Sport

Country Dance en Vendômois

Jacky MIRAULT

12, allée André Lorieux

41100 Saint-Firmin-des-Prés

☎ 06 11 85 03 94

Entente Football Jeunes

Naveil – Thoré – Villiers – Azé

Bruno GUIBERT

14bis, rue de Villepoupin

☎ 06 62 68 29 81

Football Seniors

Adam SINAMALÉ

14bis, rue de Villepoupin

☎ 06 65 12 54 78

Karaté

Jean-François MAGNIEZ

40 hameau de Rochambeau

41100 Thoré-la-Rochette

☎ 06 89 84 22 28

Fédération de pêche

Animation au plan d'eau

Rémi CARBON

☎ 02 54 90 25 60

Tennis

Philippe GUELLIER

Les Minières 41100 Azé

☎ 02 54 80 61 74 / 06 89 32 98 30

Tennis de table

Françoise LANDRY

☎ 02 54 72 99 21

Vendôme Triathlon

Teddy SOULIS

☎ 06 23 80 04 01

Jérôme LEFER

☎ 02 54 77 78 20 / 06 02 31 05 45

vendometriathlon@yahoo.fr

Villiers Tout Terrain

Julien ORTET

8 rue des Cent Ecus

☎ 06 28 43 37 49

Voile et Sports de nature

Néovent

Fabrice LECAT

☎ 06 88 03 03 43

Gaïa Yoga

Floriane RUELLE

☎ 06 60 26 04 30

gaiayogavendome@gmail.com

Bien-être et danse

Eliane CAMBIER

☎ 06 31 74 40 40

Fit & Co

Maud AUCLAIR

☎ 06 72 21 59 85

lateamfitandco@gmail.com

Anciens

Amicale des Retraités

Gymnastique d'entretien

Éveline JACQUET

82 avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 72 91 75

Anciens Combattants

d'Afrique du Nord

Claude DESHAYES

45, rue de la Garelière

☎ 02 54 72 91 87

Autres associations

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Fernand JUMERT

12, avenue du Petit Thouars

☎ 06 73 19 29 15

Association Française

de Lutte contre la Mucoviscidose

Ghislain VISSE

12 route de St Vrain

41100 Saint-Firmin-des-Prés

☎ 02 54 23 61 17

ghislain.visse@wanadoo.fr

Association des usagers TGV

Stéphane ADAM

16 rue Clos St Hilaire

☎ 02 54 72 76 07

Association Foncière

Florent JUMERT

7 rue de la Basse Boissière

☎ 06 70 44 13 92

Comité des Fêtes

Jackie BOURGUIGNEAU

54, avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 80 57 30 / 06 08 09 18 75

Société de Chasse

Jérôme HERVET

26 rue du coteau St André

☎ 02 54 89 75 11

Energies vendômoises

Alain BURON

☎ 06 33 12 68 38

www.energiesvendomoises.com

VIE SCOLAIRE

Groupe scolaire « Louis Gatién »

Marjorie RANDUINEAU

26 avenue du Petit Thouars

☎ 02 54 72 91 34

Cantine Scolaire

Angélique DUBOIS

47 avenue du 11 novembre

☎ 02 54 72 88 64

Association sportive et culturelle de l'USEP

Sylvain FLACHAIRE de ROUSTAN

☎ 02 54 72 91 34

URGENCES ET SANTÉ

Gendarmerie

☎ 17 ou 02 54 86 45 10

Sapeurs-Pompiers

☎ 18 / 112

SAMU

☎ 15

Centre anti-poison

☎ 02 41 48 21 21

Dépannage électricité

ENEDIS (particuliers)

☎ 09 693 218 73

Dépannage gaz naturel

GRDF

☎ 0 801 412 441

Dépannage ligne téléphonique

☎ 3900 Orange

☎ 1013 SAV Orange

Infirmières libérales

Adeline BOURGET

3, place Fortier

☎ 06 58 69 50 23

Orthophoniste

Mathilde ROUILLON RENARD

51, avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 77 58 80

Ostéopathe DO

Romain MARGUERIE

☎ 06 43 57 88 48

Centre Hospitalier D. Chanet

98 rue Poterie, BP 108,

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 23 33 33

Clinique du Saint-Coeur

Les associations

ACTIVITES	JOURS ET HORAIRES	LIEUX	CONTACT
ÉCOLE DE TENNIS	17h/18h 6/8 ans : mercredi ; 8/12 ans : jeudi > 13 ans : samedi matin Adultes : jeudi 19h à 22h	Courts Azé Gymnase Lunay	Philippe GUELLIER 06 89 32 98 30
ÉCOLE DE KARATÉ	Enfants : mardi 18h15/19h45 Adultes : mardi 20h/21h30	Grande salle de L'Artésienne	Jean-François MAGNIEZ 06 89 84 22 28
ÉCOLE SPORTS DE NATURE	Mer 13h30/17h30 canoë, voile, golf, arc, escalade, vtt	Plan d'eau	
ÉCOLE DE VOILE SPORT	Samedi 13h30/17h30 optimist, laser, 420	Plan d'eau	
STAGE MULTISPORTS/VOILE	Pendant les vacances scolaires (Février/Paques/Été/Toussaint)	Plan d'eau	Fabrice LECAT 06 40 41 72 20 www.neovent.org
INITIATION VOILE ADULTES	Session été/automne - Cours adultes dériveur et planches à voiles. Les samedis matins de 10h à 12h30	Plan d'eau	
RENDEZ-VOUS-FORME SÉNIORS	Marche nordique - Paddle Fitness - Entretien musculaire. Le samedi après-midi	Plan d'eau	
VENDÔME TRIATHLON ÉCOLE DE TRIATHLON	Ecole : mercredi 14h/15h30 vélo, course pied. jeudi 18h45-19h30, samedi 18h-19h, dimanche 17h30-18h15 (natation Maillettes adultes). Adultes : mercredi 18h30-20h course à pied, dimanche 9h-12h vélo	Plan d'eau	Teddy SOULIS vendometriathlon@yahoo.fr
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'USEP École de Villiers	Mercredi suivant calendrier disponible à l'école de 13h30/17h	Différents sites	Sylvain FLACHAIRE de ROUSTAN 02 54 72 91 34
ÉCOLE DE FOOTBALL	(U7) : mardi 18/19h	Match Naveil	
	(U9) : mercredi 18h/19h30 - vendredi 18h/19h	Match Villiers	
	(U11) : mercredi 17h30/19h - vendredi 17h45/19h	Match Naveil	Bruno GUIBERT 06 62 68 29 81
	(U13) : mercredi 17h15/19h - vendredi 18h45/20h	Match Thoré	
	(U15) : mardi 18h30/20h - jeudi 18h30/20h	Match Thoré	
(U18) : mardi 18h45/20h - jeudi 18h45/20h	Match Naveil		
FOOTBALL SÉNIORS	Mercredi/vendredi à 19h	Stade Villiers	Adam SINAMALÉ 06 65 12 54 78
AMICALE RETRAITÉS	Gymnastique d'entretien Mardi 10h15/11h15 Jeux de société Mardi 14h/17h30	Foyer l'Artésienne	Éveline JACQUET amicale.villiers41@gmail.com
PÊCHE - INITIATION JEUNES	Certains mercredis après-midi	Plan d'eau	Rémi CARBON 02 54 90 25 60
CLUB INFORMATIQUE	Mercredi 14h/16h	Salle informatique (extension école)	Stéphane ADAM 02 54 72 76 07
BIBLIOTHÈQUE LECTURE	Mardi 16h30/19h et jeudi 16h30/18h Lecture album : 3 ^e jeudi (enfants > 3 ans)	Bibliothèque (extension école)	Nancy MÉNARD 02 54 72 94 03
SOCIÉTÉ MUSICALE	Répétition : samedi 18h/19h30 Eveil/Initiation musicale 1 ^{re} et 2 ^e année : lundi 17h/19h	Salle de musique de l'Artésienne	Odile MÉSANGE Pierre JUMERT 02 54 72 90 71
LES TROMPES DE CHASSE	Répétition : mercredi 19h/ 22h	Salle de musique de l'Artésienne	William VOGT 06 81 32 57 10
DANCE COUNTRY	Débutants : mercredi 18h45/20h Novices et intermédiaires : merc 20h15/21h45	Grande salle de l'Artésienne	Jacky MIRAULT 06 11 85 03 94
CLUB CRÉA	Atelier échange savoir-faire en travaux manuels : lundi et jeudi 17h30 à 19h30	Salle communale place Fortier	Joëlle GUÉRINEAU 06 24 94 33 93
VILLIERS TOUT TERRAIN	Randonnées VTT dimanche matin à 8h30 Entraînements : mercredi à 18h15 (avril à octobre)	Départ Club house foot	Julien ORTET 06 28 43 37 49
TENNIS DE TABLE	Lundi : 19h/21h	Grande salle de l'Artésienne	Françoise LANDRY 02 54 72 99 21
FIT & CO	Mercredi 10h45/11h45 Jeudi 17h45/21h	Grande salle de l'Artésienne	Maud AUCLAIR 06 37 10 58 04
BIEN-ÊTRE DANSE	Jeudi : 10h/12h Cours de bien-être danse	Grande salle de l'Artésienne	Elyane CAMBIER 06 31 74 40 40
GAÏA YOGA	Mercredi : 14h45/16h	Grande salle de l'Artésienne	Florianne RUELLE 06 60 26 04 30
ÉNERGIES VENDÔMOISES	Jeudi toutes les 2 semaines à 19h30	Foyer l'Artésienne	Alain BURON 06 33 12 68 38

Tarifs communaux 2022

LOCATION DE L'ARTÉSIENNE - Maison des Associations				
Lieu	Période	Villiersois	Hors commune et Professionnels	
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée (à partir de 18h30)	Hiver	200 €	320 €
		Été	110 €	220 €
	1 journée	Hiver	300 €	500 €
		Été	210 €	390 €
	2 ou 3 jours	Hiver	450 €	650 €
		Été	340 €	540 €
Foyer 1 jour	Hiver	130 €	250 €	
	Été	80 €	200 €	
Foyer 2 à 3 jours	Hiver	200 €	320 €	
	Été	130 €	250 €	
Espace traiteur	Hiver/été	70 €	100 €	
Caution			800 €	
Forfait ménage			200 €	
Non-respect consignes			20 €	
Forfait poubelles			50 €	
Perte de badge ou autre clé			50 €	

LOCATION MATÉRIEL			
OBJET		Associations communales	Autres
Location matériel	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	Offert	0,12 € /pièce
	Pichets - corbeilles à pain	Offert	offert
	Tables/unité	Offert	3,5 €
	Chaises/unité	Offert	0,5 €
	Bancs/unité	Offert	0,7 €
Vaisselle manquante ou cassée	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	2 €	2 €
	Pichet	6 €	6 €
	Corbeille à pain	2 €	2 €
	Bac gris + couvercle	15 €	15 €

CIMETIÈRE	2/3 commune	1/3 CCAS
Concession	15 ans	150 €
	30 ans	300 €
	50 ans	501 €
Colombarium	15 ans	234 €
	30 ans	450 €
	50 ans	720 €
Cavurne	15 ans	75 €
	30 ans	150 €
	50 ans	252 €

DIVERS		
Visites touristiques Coteau St André et Eglise	En individuel	4 €/personne
	Groupes à partir de 10 personnes	3 €/personne
Garderie	Prix à la demi-heure quel que soit le jour	1 € /la demi-heure 0,5 € /le quart d'heure
	Emplacement taxis	120 €/an
Droit de place	Vente ambulante	20 €
	Vente régulière (ex pizzaïolo)	15 €/trimestre

Point d'accès au droit

Informations juridiques

- Association départementale d'information sur le logement et Espace info énergie (Adil - EIE)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- Association France Victimes 41
- Association Femmes solidaires 41
- Association des accidentés de la vie (FNATH)
- Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (Udaf)
- UDC Que choisir
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- Notaires

Résolution amiable des conflits

Délégué du défenseur des droits.

Défense des droits et des libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, des droits des enfants, lutte contre les discriminations et respect de la déontologie par les personnes exerçant les activités de sécurité.

Conciliateur de justice

Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, de voisinage, de locataires/propriétaires, de différends entre personnes...

Accueil téléphonique et physique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15
37 avenue Georges Clémenceau
41100 Vendôme - 02 54 86 47 77
pad@territoiresvendomois.fr

Maison de justice et du droit

Un lieu d'accès au droit de proximité situé dans le quartier nord de Blois, éloigné des tribunaux.

Un accueil du public en demande d'information juridique avec documentation disponible et un accès informatique permettant d'effectuer des démarches en ligne.

Une présence judiciaire

Créés à l'origine pour assurer une présence judiciaire de proximité dans les quartiers en difficultés et éloignés des tribunaux.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance

A Blois, la présence judiciaire est assurée à la MJD par le délégué du Procureur et le service de contrôle judiciaire et d'enquêtes.

Des permanences d'information juridique : avocats, notaires, juriste en droit de la famille (CIDFF), juriste en droit du travail (Semad), Udaf, Conseil général - Vivre autonome 41

Défense des droits, conciliation et médiation : délégué du défenseur des droits, conciliateurs de justice, médiatrice familiale

Aide aux démarches : écrivain public, accès libre à un poste informatique connecté à Internet pour effectuer des démarches administratives.

Maison de justice et du droit

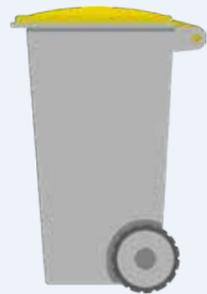
3 place Bernard Lorjou, 41000 Blois - 02 54 45 16 16
Lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15

TOUS LES EMBALLAGES

SE TRIENT

ET TOUS LES PAPIERS

SE RECYCLENT !



ValDem met en place l'extension des consignes de tri pour son territoire, et permet ainsi la simplification du geste de tri. Plus besoin de se poser de question : si c'est un emballage, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, il se trie dans le bac jaune !

Les nouvelles consignes de tri

valables à partir du 1^{er} janvier 2022



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers

Nouveau
+ Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnettes, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
 - Je retire le film plastique des revues publicitaires
 - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton

Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune

Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchetterie



CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DES JEUNES

- Vous avez entre 16 et 25 ans**
- Vous recherchez un emploi**
- Vous cherchez un métier, une formation**

L'équipe de la Mission Locale vous accompagne dans vos démarches :

Je rencontre un professionnel qui m'écoute et me conseille

Je me prépare aux entretiens d'embauche (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation)

Je bénéficie d'informations pour mes transports, me loger, ma santé, mon budget...

Vous êtes une entreprise, la Mission Locale vous propose :

une aide pour vos recrutements (définition du profil de poste, présentation de CV, ...)

une information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche

Prenez un rendez-vous* au : 0254771487

du lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDOME

*Sur Vendôme, St Amand Longpré, Fréteval, Montoire sur le Loir, Mondoubleau, Savigny sur Bray

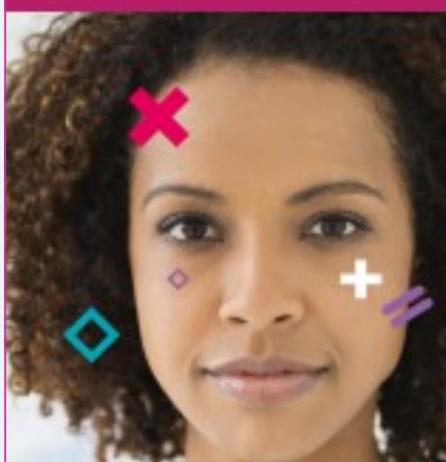


Vous êtes **en activité professionnelle, demandeur d'emploi ou bénévole**, Avant de vous engager...
Vous pouvez faire reconnaître vos **expériences** professionnelles et obtenir un **diplôme !**
le PIC vous propose :

- Une réunion d'information collective
- Un entretien conseil pour étudier votre situation particulière

Service gratuit

Pour en savoir +
Contactez le **PIC du Vendômois**
71 faubourg Chartrain
41100 VENDOME
02 54 77 14 87
missionlocale@ml-vendomois.fr



Point Information Conseil
VAE
Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

- Pour qui ?
- Pas de limite d'âge
 - Expérience de 1 an minimum

Le Point Information Conseil (PIC)

Vous informe sur la VAE
Vous aide à :
Analyser la pertinence de la démarche au regard de votre projet professionnel et/ou personnel.
Identifier les diplômes, titres, certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées.
Vous met en relation avec les organismes valideurs concernés.





Des valeurs,

La personne dans la globalité, est au centre de notre action fondée sur le **RESPECT** de la personne, l'**UNIVERSALITE**, la **SOLIDARITE**, la **PROXIMITE** et la **RECIPROCITE**.

© Marc Moitessier



4 pôles de services

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

ENTRETIEN DE LA MAISON

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

Rejoignez l'ADMR

Choisissez un **JOB** qui a du sens, devenez **aides à domicile**, **aides soignants**

L'ADMR recrute en permanence.
Envoi des candidatures à : jepostule@fed41.admr.org

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévoles**

L'originalité de l'ADMR repose sur la coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR. Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est l'intelligence sociale.

Rejoignez l'équipe locale, en nous contactant au **02 54 23 54 00**



© Marc Moitessier

Association locale ADMR du Vendômois
MAISON DES SERVICES
7, avenue Gérard Yvon
41100 VENDÔME

Vie quotidienne

02 54 23 54 00

ms-vendome@fed41.admr.org

EMA (Equipe Mobile Alzheimer) Nord

02 54 23 54 06

ema-nlc@fed41.admr.org

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Vous voulez obtenir...	Où s'adresser	Conditions Pièces à fournir	Coût	Observations
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	S'adresser aux mairies dotées d'une station d'enregistrement des données, Vendôme prendre RDV Mairie annexe des Rottes au 02 54 89 46 00 Parc Ronsard au 02 54 89 42 00	une photo d'identité aux normes de moins de 6 mois, un document officiel comportant une photographie (carte nationale d'identité même périmée, ancien passeport, permis de conduire...), un justificatif de domicile Si vous êtes hébergé joindre une attestation d'hébergement récente accompagnée d'un justificatif d'identité et de domicile au nom de l'hébergeant Si la personne est mineure et réside en alternance chez son père et chez sa mère , joindre un justificatif de domicile de chacun des parents pour que les deux adresses soient mentionnées sur le titre, la décision de justice autorisant la résidence alternée et copie recto-verso de la carte nationale d'identité des deux parents ; Si vous ne possédez aucun titre d'identité sécurisé (carte d'identité ou passeport, même périmés depuis moins de 2 ans), vous devez fournir un acte de naissance avec filiation de moins de trois mois délivré par la mairie du lieu de naissance ou à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage délivré par la mairie du lieu de mariage	Gratuit Timbre fiscal de 25 € si l'ancienne carte a été volée ou perdue	Valable 10 ans pour les mineurs Valable 15 ans pour les majeurs Présence obligatoire du demandeur pour signature et prise d'empreinte
PASSEPORT	Idem carte nationale d'identité	Idem carte nationale d'identité	Timbre fiscal de 86 € pour les majeurs, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Valable 10 ans Les demandeurs (majeurs et mineurs) doivent impérativement être présents lors de l'instruction et du retrait du passeport. Seule la présence des mineurs de moins de 12 ans n'est pas obligatoire lors du retrait
CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile	Etre français et majeur Présenter carte nationale d'identité et justificatif de domicile. Les étrangers communautaires peuvent s'inscrire pour les élections municipales et européennes	Gratuit	Les inscriptions et les radiations se font en mairie toute l'année. Les changements d'adresse à l'intérieur de la commune doivent être signalés durant la même période
CERTIFICAT D'HERIDITE	Notaire	Livret de famille du défunt, pièce d'identité du demandeur	Coût variable	
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance Joindre une enveloppe timbrée et copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille	Gratuit	Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des affaires étrangères Service centre de l'état civil - 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes cedex 9
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms, date de mariage copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille	Gratuit	enveloppe timbrée à votre adresse
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT D'ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès	Nom, prénoms du défunt, date de décès	Gratuit	enveloppe timbrée à votre adresse
LIVRET DE FAMILLE (DUPLICATA)	Mairie du mariage ou du domicile	En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. Après un divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata	Gratuit	Imprimé de demande de duplicata à retirer en mairie
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE n°3	Casier judiciaire national	Demande écrite accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité		CASIER JUDICIAIRE NATIONAL 107 rue Landrau 44079 NANTES Cedex 01
DECLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours	Certificat d'accouchement livret de famille Carte d'identité des parents	Gratuit	
DECLARATION DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Extrait de naissance pour chacun des époux, Attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins...	Gratuit	Dossier disponible en mairie
DECLARATION DE DECES	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures	Livret de famille, certificat de décès	Gratuit	
RECENSEMENT POUR JOURNEE D'APPEL A LA PREPARATION A LA DEFENSE	Mairie du domicile	Carte nationale d'identité, livret de famille	Gratuit	Au cours du trimestre qui suit les 16 ans (fille et garçon)



MAIRIE

LE DONATEUR
DE CETTE MAIRIE
EST LE COMTE DE VILLERIEUX
RECONNU ASSIEME